

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ



DISTRIBUTION DE GAZ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



CARTOGRAPHIE



ACHAT D'ÉNERGIE



territoire
d'énergie
ISÈRE

ÉDITO



Mesdames et Messieurs les élus,

À la lecture de ce rapport d'activité 2023 et de ses chiffres, nous pouvons mesurer l'ampleur du travail accompli pour garantir et développer le service public de l'électricité et du gaz qui est notre cœur de métier, mais également nos autres compétences comme l'éclairage public, les infrastructures de recharges pour véhicules électriques, et plus globalement notre forte implication dans la transition énergétique.

2022 fut marquée par l'apogée de la crise énergétique et les élus de TE38 ont souhaité y répondre par un plan d'action concret passant notamment par trois axes : la création d'une nouvelle subvention financière ISERENOV' pour la rénovation du patrimoine communal, un programme renforcé pour moderniser l'éclairage public, et un schéma directeur d'implantation prévoyant de doubler le nombre de bornes de recharge d'ici la fin du mandat.

L'année 2023 a clairement été celle de la concrétisation de ce plan d'action :

- Avec 8 M€ investis sur l'éclairage public sur 266 opérations, le parc comporte désormais 55% de LED, faisant de l'Isère l'un des départements français les plus efficaces en ce domaine. L'objectif de 70 % de LED en fin de mandat est tenable et poursuivi.
- La nouvelle prime ISERENOV' a permis de financer 1,3 M€ de travaux de rénovation, et ce sont désormais plus de 1 200 bâtiments publics qui sont suivis par TE38.
- Enfin, le déploiement du nouveau schéma directeur s'est traduit par 23 bornes déployées en 2023 portant le réseau EBORN isérois à 166 bornes, soit 3 000 tonnes de CO2 économisées.

Ce plan d'action spécifique s'est bien sûr déroulé en parallèle de nos missions traditionnelles relevant des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, et notamment l'intégration progressive des énergies renouvelables au déploiement spectaculaire.

Toutes ces réalisations concrètes sont menées en concertation avec vous et vos attentes, ce fût ainsi le cas entre mars et avril avec nos 11 Comités Territoriaux ayant mobilisé plus de 200 élus pour échanger, débattre, partager nos informations et nos retours d'expériences.

La vocation de TE38 est de contribuer à l'aménagement de ce territoire. Vous en trouverez un résultat parfaitement concret dans ce rapport d'activité 2023.

Bonne lecture.

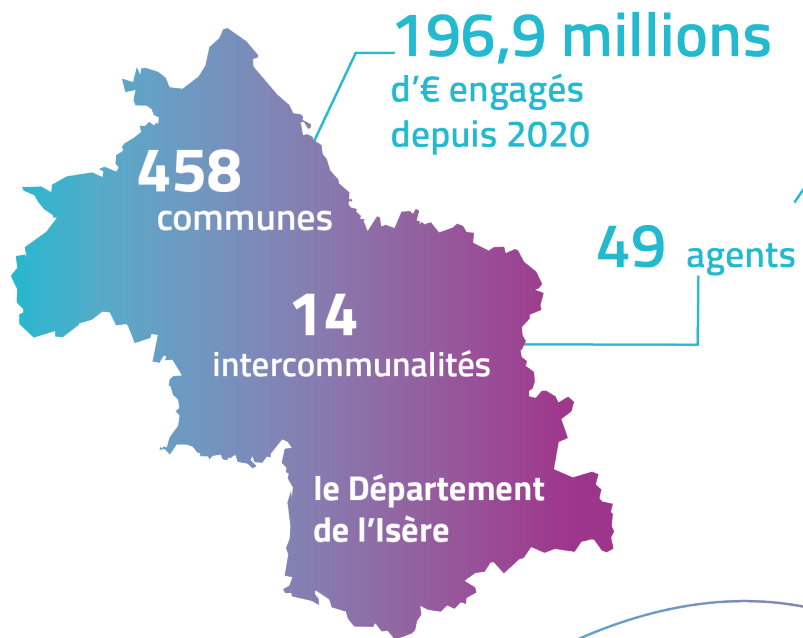


Bertrand LACHAT,
Président de TE38.

SOMMAIRE

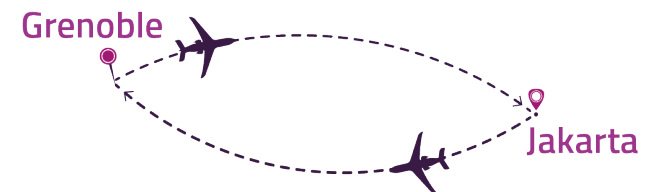
	2023 en chiffres.....	4
	Rétrospective 2023.....	6
	Organisation.....	8
	Électricité.....	10
	Gaz.....	14
	Éclairage public.....	16
	Transition énergétique.....	18
	Cartographie.....	21
	Achat d'énergies.....	22
	Finances.....	24
	Communication.....	25

2023 EN CHIFFRES



DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ & GAZ

23 000 km de réseaux soit, environ, un aller retour



PCRS



ACHATS D'ÉNERGIES

151 collectivités & établissements adhérents au gaz



284 collectivités & établissements adhérents à l'électricité

796 GwH acheminés (électricité & gaz) depuis 2020

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS



1 217
bâtiments suivis

ISERÉNOV'
par TE38

1,3 M€
travaux subventionnés
en un an

RÉSEAU
eborn

166

bornes de
recharge



**MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE**

300
bornes d'ici 2026

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



40 collectivités accompagnées
dans leur production
d'énergies renouvelables en
2023

**ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

62 140
points lumineux
dont 4,4 % de ballons
fluos & boules
lumineuses à éradiquer

55,6 %

LED

2026
70 %

RÉTROSPECTIVE 2023



23 janvier

Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation des principales actions pour 2023



du 21 février au 31 avril

11 Comités territoriaux

Avec pour thème « Accélérons la transition énergétique de nos territoires »



22 mai

Séminaire des élu(e)s

« Réseaux publics de distribution : quel rôle et quelles latitudes sont ménagés à Enedis au sein d'un groupe EDF en quête de marges financières »



du 16 mai au 27 juin

Réunions SDIRVE

4 réunions de présentation du Schéma Directeur pour les Infrastructures de recharge pour véhicules électriques



20 septembre

Inauguration à Villeneuve-de-Marc

Inauguration des travaux d'extension du réseau permettant d'alimenter un pylône THD départemental





10 octobre
Inauguration des travaux d'éclairage public
- Corrençon-en-Vercors

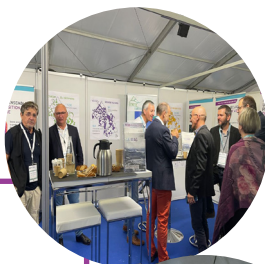
Rénovation de l'éclairage public



20 octobre

« Réveillons les étoiles » - Charnècles

Événement dans le cadre du Mois de la nuit en partenariat avec l'association Albédo38



14 octobre
Congrès des maires - Beaurepaire

Signature du partenariat avec l'Association des Maires de l'Isère



27 octobre
Inauguration éclairage public - Gresse-en-Vercors

Rénovation de l'éclairage public dans le cadre de la labélisation « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » du parc du Vercors



15 décembre

Inauguration Eborn - Paladru

Inauguration d'une nouvelle borne de recharge pour véhicule électrique



ORGANISATION

TE38 est un syndicat mixte composé au 1^{er} janvier 2024 de 459 communes, 14 intercommunalités et du Département de l'Isère. Chaque adhérent à TE38 dispose d'une représentation au sein du Comité syndical chargé de voter les décisions stratégiques.

BUREAU

Élu par le comité syndical pour mettre en œuvre les choix stratégiques du syndicat, le Bureau, composé de 50 élu(e)s, gère le fonctionnement traditionnel de TE38.



LACHAT Bertrand

Président



LANFREY Jean-Marc

Vice-Président délégué
aux Concessions
d'énergies et Urbanisme



MAGNIN-FIAULT Georges

Vice-Président délégué
aux Travaux et
Cartographie



SILVESTRE Maryline

Vice-Présidente déléguée
à la Transition
énergétique



FERRARIS Frédérique

Vice-Présidente déléguée
à l'Achat d'énergies et
Administration



JARLAUD Bernard

Vice-Président délégué
aux Finances

TERRITOIRE 1

Vice-Président :
POMMET Gilbert

Délégués de territoire :
CHATELAT Rémy
POURTIER Annie
ROSSI Patrick

TERRITOIRE 3

Vice-Président :
MONTAGNON Emmanuel

Délégués de territoire :
CARCEL Raymond
PAQUE Yannick
TOGNARELLI Christian

TERRITOIRE 5

Vice-Président :
TRICOIRE Daniel

Délégués de territoire :
GUILLIER François
PERRIN Pascal
Poste vacant

TERRITOIRE 2

Vice-Président :
PAILLOT Daniel

Délégués de territoire :
BACLET Jean-Raymond
BUSSY Chantal
DAVID Jean-Noël
JULLIEN Bernard

TERRITOIRE 4

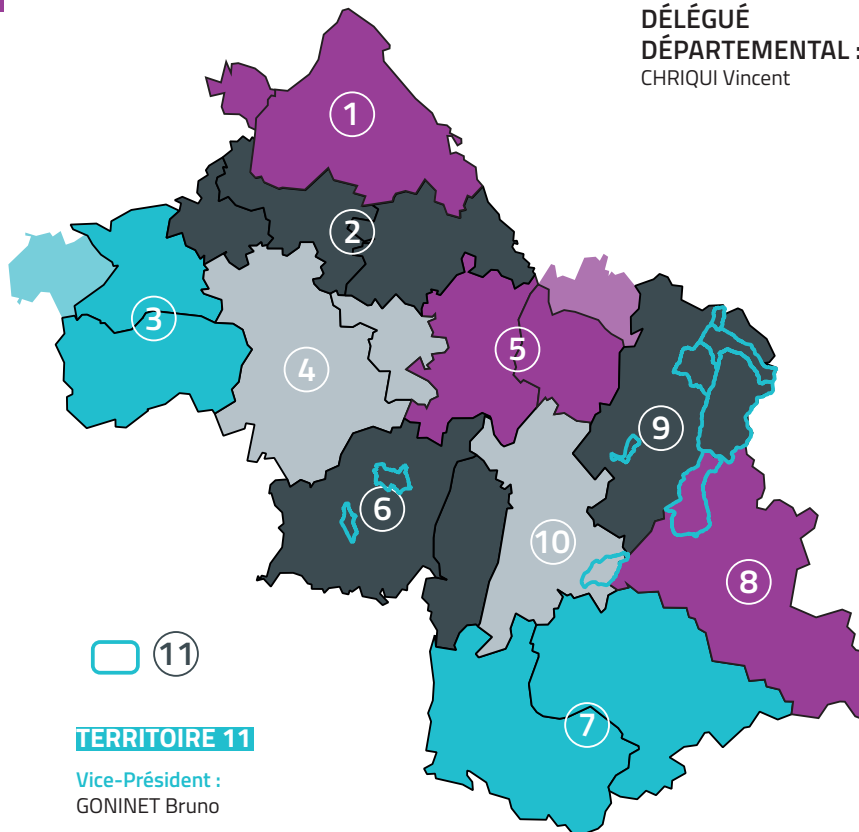
Vice-Président :
GULLON Joël

Délégués de territoire :
CUGNIET Patrick
LEFRANCOIS Jean-Michel
MEUNIER Alain
MOYROUD Nicolas

TERRITOIRE 6

Vice-Président :
ISERABLE Patrice

Délégués de territoire :
GUINOT Benjamin
MARTOIA Guido
MOULIN Gérard



**DÉLÉGUÉ
DÉPARTEMENTAL :**
CHRIQUI Vincent

TERRITOIRE 7

Vice-Président :
TOSCAN Michel

Délégués de territoire :
COLLIN Patrick
GARNIER Jean-Luc
GAUTHIER Régis
KAITANDJIAN Patrick

TERRITOIRE 9

Vice-Président :
RABIET Jacques

Délégués de territoire :
ARNDT Marilyn
MICHEL Jean-Marc
SALVI Michel

TERRITOIRE 8

Vice-Président :
DELAGE Denis

Délégués de territoire :
KUNG Jean-Marc
PERROT Quentin

TERRITOIRE 10

Vice-Président :
VERRI Pierre

Délégués de territoire :
DEBEUNNE Élisabeth
SOTO Guy
TROVERO Jean-Paul



TERRITOIRE 11

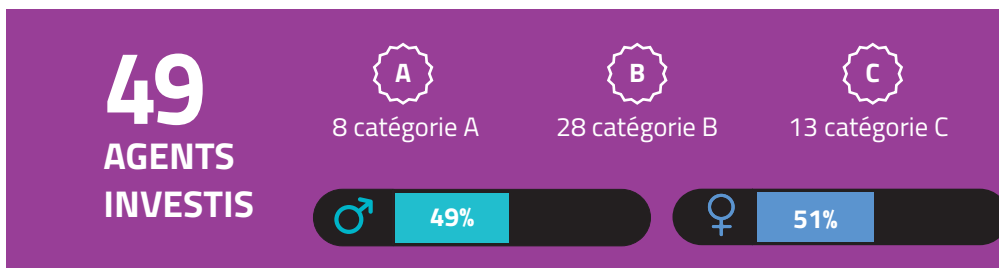
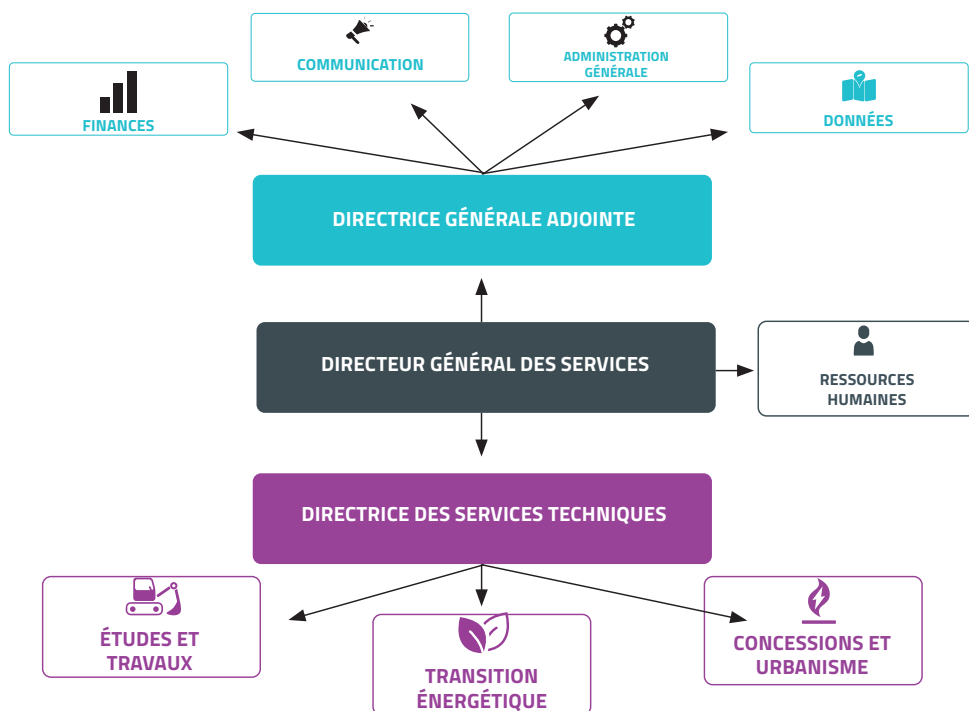
Vice-Président :
GONINET Bruno

TEMPS FORTS

● Nouveaux élus nommés en 2023

En 2023, le Comité territorial n° 2 a nommé de nouveaux représentants pour le bureau : Mme BUSSY, M. BACLET et M. DAVID en tant que délégués de territoire, et M. PAILLOT comme Vice-Président territorial.

SERVICES



INDICATEURS 2023

1 alternant
1 stagiaire

42 719 km en voitures électriques de service

460 heures de formation

TEMPS FORTS

Plusieurs événements internes sont venus rythmer l'année des agents de TE38. L'occasion de rassembler et de renforcer la communication auprès des agents de TE38 autour de ses actions et de ses valeurs.

● 15 juin - Tour du monde en solidaire

Comment voyager le plus écologiquement possible ? C'est ce que les agents de TE38 ont essayé de faire en résolvant des énigmes, réalisant des jeux pour gagner des jours de voyage. Ainsi pour réaliser leur tour du monde, ils utilisaient différents modes de transport. L'objectif était de privilégier les modes de transport les plus écologiques possibles et ainsi gagner des arbres qui ne seront pas « abattus ». Les résultats des différentes équipes ont permis ainsi de planter 60 arbres en France en lien avec une association.



● Du 13 novembre au 8 décembre - Challenge Energic



Durant un mois, les agents de TE38, répartis en deux équipes, ont relevé le défi du challenge sobriété. Sur une application, ils devaient réaliser des tests, quiz, des missions individuelles et collectives. Objectif ? Réduire son empreinte carbone et prendre conscience de tous les écogestes qu'il est possible d'appliquer au quotidien pour préserver l'environnement. Les deux équipes se classent dans le top 10 des équipes participantes au niveau national.

Tour du monde en solidaire



Challenge Energic



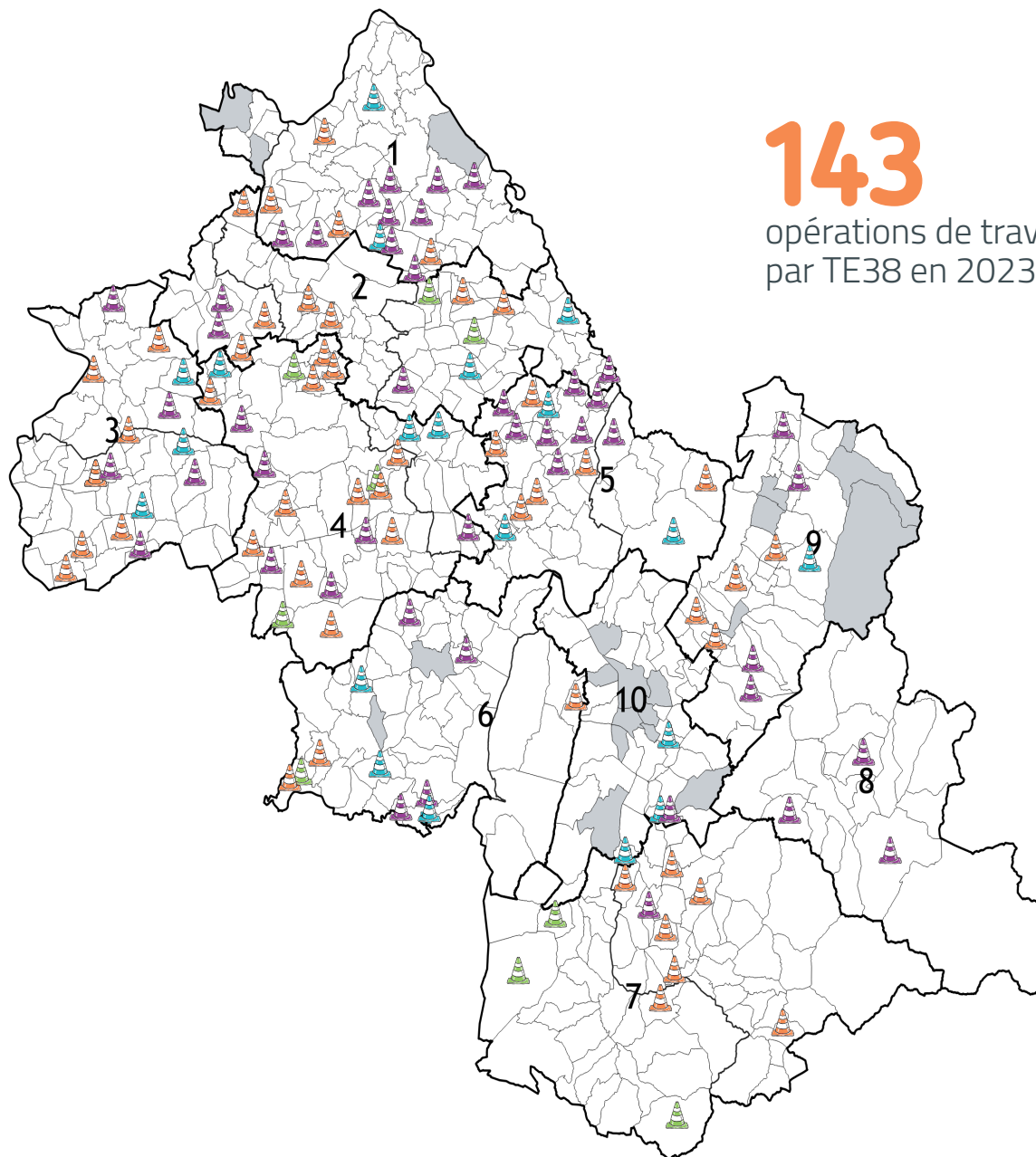


DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ⚡

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité, TE38 réalise des travaux et veille au bon accomplissement des missions de service public du concessionnaire. En 2023, TE38 agit sur le territoire de 491 communes avec 542 000 usagers.

TRAVAUX TE38

La répartition de maîtrise d'ouvrage des travaux entre TE38 et ENEDIS est basée sur le régime d'électrification des communes.



143

opérations de travaux réalisées
par TE38 en 2023

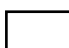
LÉGENDE


 Travaux d'enfouissement (58)

 Travaux de renforcement (53)

 Travaux d'extension (22)

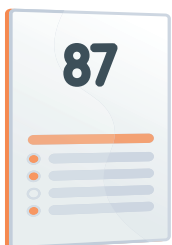
 Travaux de sécurisation (10)

 communes où TE38 exerce la maîtrise d'ouvrage

 communes où TE38 n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage

TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE SÉCURISATION

TE38 œuvre à la qualité de la fourniture en procédant à des travaux de renforcement et de sécurisation pour les communes en régime rural d'électrification.



87
APS effectués

€ 4,6 M€

HT d'études et travaux programmés

Opérations programmées



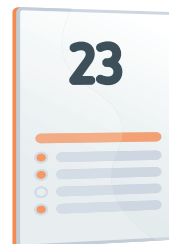
91

20,7

km de réseaux renforcés ou sécurisés

TRAVAUX D'EXTENSION

TE38 réalise les extensions de réseau nécessaires pour alimenter les équipements publics ou agricoles en régime rural d'électrification, mais aussi en régime urbain lorsque TE38 perçoit la TICFE-C.



23
APS effectués

Opérations programmées



22

7,4

km d'extension de réseaux

€ 1,1 M€

HT d'études et travaux programmés

Commune de Villeneuve-de-Marc

Dans le but d'approvisionner en électricité un pylône implanté à Villeneuve-de-Marc, sur le territoire de Bièvre Isère, TE38 a réalisé des travaux de renforcement et d'extension en moyenne et basse tension sur une distance d'environ 1 123 mètres.

Grâce à cette intervention, le raccordement au réseau est désormais possible pour diverses antennes susceptibles d'être déployées sur ce pylône par le Département ou d'autres opérateurs, qu'ils soient publics ou privés.

Coût investissement (HT)
210 421 €

Part TE38
168 337 €

Part Département
42 084 €

Commune de Brie-et-Angonnes

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) a sollicité l'intervention de TE38 pour étendre le réseau basse tension en souterrain en vue du raccordement d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Brie-et-Angonnes.

Pour éviter les perturbations pour les usagers de la RD5 Route de Napoléon, un forage dirigé sous la route a été réalisé permettant d'éviter l'ouverture d'une tranchée.

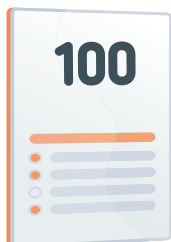
Coût investissement (HT)
17 134 €

Part TE38
13 707 €

Part Métropole
3 427 €

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

TE38 assure l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et accessoirement moyenne tension, à la demande des communes.



APS effectués



TEMPS FORTS

● Problématique des enfouissements coordonnés

En 2023, suite à des problèmes récurrents lors des chantiers d'enfouissement, à l'initiative de TE38, quatre réunions rassemblant les directions d'Enedis, du CD38, de Xp fibre, Orange et TE38 ont eu lieu. Même si tout n'est pas réglé et que ces réunions vont se poursuivre en 2024, elles ont permis deux avancées significatives avec :

- l'amélioration de la coordination lors des chantiers entre Orange, TE38 et Xp fibre par la mise en place de revues de projets trimestrielles entre les services opérationnels. L'objectif est bien d'arriver à des enchaînements plus fluides de la pose des réseaux télécoms et de la dépose des appuis.
- La poursuite du câblage de la fibre malgré les divergences sur l'interprétation de la réglementation concernant la facturation. Désormais, Xp fibre ne conditionne plus leur intervention à la signature d'un devis par les communes.

● Renouvellement de la coordination de travaux pour le déploiement du réseau de communications électroniques

Dans le cadre du déploiement du réseau d'initiative publique de communications électroniques, le Département a renouvelé sa confiance envers TE38 pour établir les infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

● Augmentation de puissance sur l'installation électrique en site isolé du restaurant le Clariant

En 2023, TE38 a concrétisé une augmentation de puissance de l'installation de production d'électricité de proximité du restaurant le Clariant situé à Corrençon-en-Vercors, adaptée aux nouveaux besoins du site. Il a été décidé de remplacer et d'augmenter la capacité du parc de batterie ainsi que celle de la centrale photovoltaïque pour éviter des frais supplémentaires liés à l'extension et au renforcement du réseau, qui seraient nettement plus élevés. Débuté le 28 août 2023 et terminé le 20 décembre de la même année, le chantier sera officiellement réceptionné en février 2024. Le coût total de l'opération (98 k€) a été financé par le FACE (58 k€), TE38 (14 k€) et la participation de l'utilisateur (26 k€).

● Adhésion de La Mure

L'adhésion de la commune de La Mure au 1^{er} janvier 2023, avec son transfert concomitant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, marque une étape importante dans le processus de regroupement à la maille départementale de l'exercice de cette compétence.

Commune de Satolas-et-Bonce

La commune de Satolas-et-Bonce, dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie sur la route des Etraits, a souhaité enfouir simultanément les réseaux électriques et de télécommunication (Orange).

Les travaux comprennent la réalisation d'une tranchée d'environ 1 450 mètres pour la pose de câbles à haute tension (HTA) et basse tension (BT), avec une reprise des branchements, ainsi que l'installation de fourreaux pour le réseau de télécommunication et ses branchements d'abonnés.

Coût investissement (HT)
537 078 €

Part TE38
88 740 €

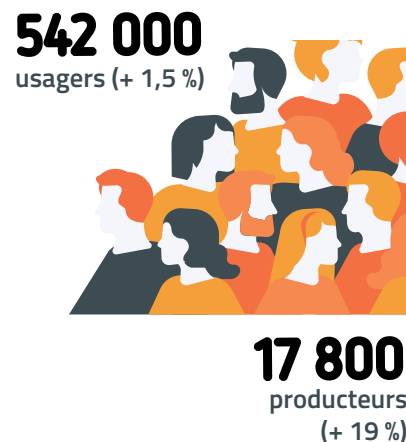
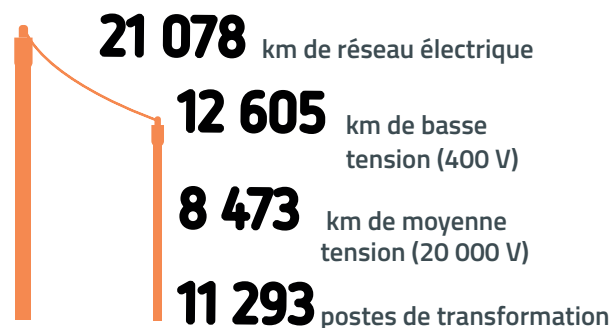
Part commune
448 338 €



CONCESSION

TE38 confie la gestion du service public de distribution électrique à Enedis et de fourniture aux tarifs réglementés à EDF, tous deux en monopole. Dans ce cadre, il contrôle les concessionnaires dans le but d'analyser et rendre compte de la qualité du service public rendu aux usagers.

CHIFFRES CLÉS 2023



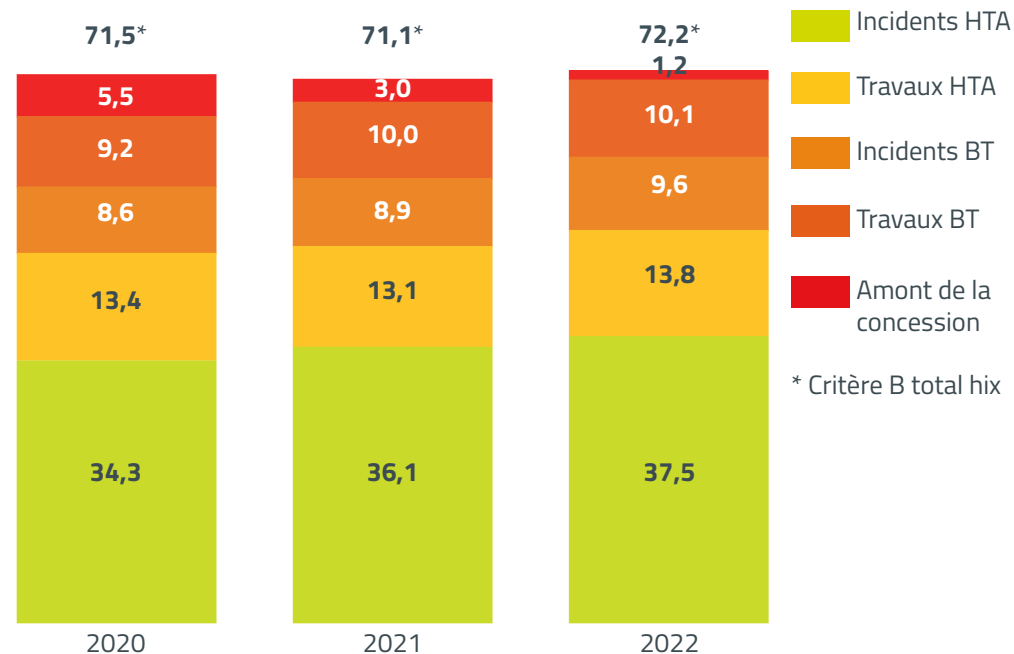
Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur le site internet de TE38.

SUIVI DE LA QUALITÉ DU PRODUIT OU DE L'ÉLECTRICITÉ

La qualité de la fourniture, élément essentiel pour les consommateurs, s'analyse notamment à partir de la continuité de l'alimentation et de la tenue de tension.

CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

TE38 analyse l'indisponibilité de l'alimentation électrique de la concession, les fameuses « coupures » de courant, notamment via la durée moyenne de coupure par usager (critère B). La valeur du critère B national (hors incidents exceptionnels) est de 60 minutes en 2022.



Évolution du temps moyen de coupure par usager en min (hors incidents exceptionnels)

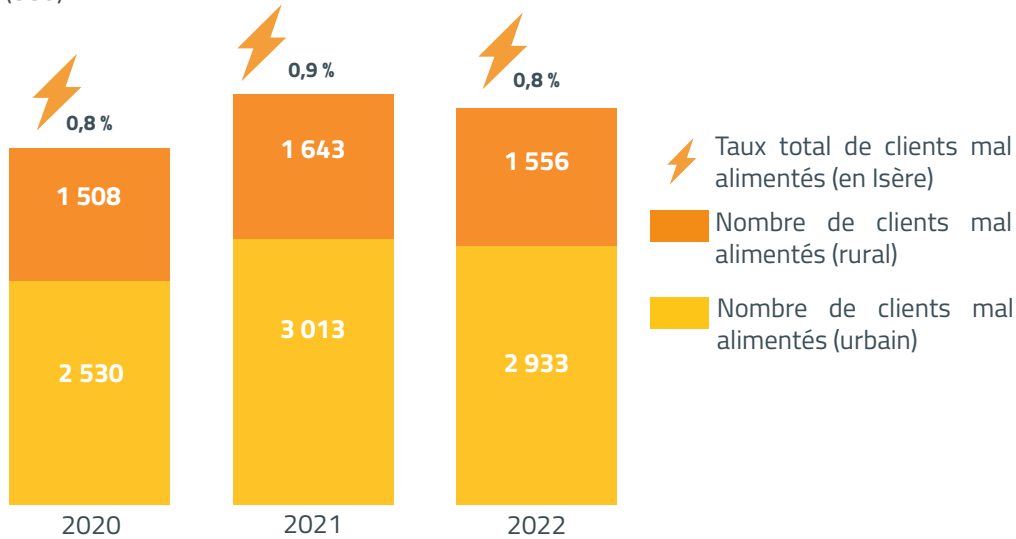
Le temps moyen de coupure toutes causes confondues atteint les 74,7 minutes sur la concession (2,7 minutes étant attribuées aux incidents exceptionnels).



Le temps moyen de coupure par usager, hors incidents exceptionnels en 2022, est stable depuis 3 ans. Le maintien d'un temps de coupure annuel proche de 74 minutes se vérifie sur une période plus longue, il est quasiment identique depuis près de 10 ans. Malgré des investissements soutenus, il semble que nous ayons atteint un seuil. Les montants investis sur le réseau pourraient donc être jugés comme nécessaires pour maintenir un temps de coupure autour de 72 minutes. Au niveau national, cet indicateur a tendance à décroître et l'écart se creuse avec le temps de notre concession (+15 minutes sur une moyenne 2015-2019 et +20 minutes sur une moyenne 2018-2022). Cette analyse doit être complétée par une observation des disparités entre les territoires de la concession. Trois d'entre eux, regroupant 51 communes, sont identifiés par des niveaux plus élevés et répétés de temps de coupure, et font l'objet d'investissements prioritaires dans le cadre de programmes quinquennaux renouvelés contractuellement avec Enedis. Par ailleurs, d'autres facteurs conditionnent la gêne perçue par les usagers, notamment la fréquence de ces interruptions conduisant à un temps cumulé de coupures sur l'année.

TENUE DE TENSION

La tension d'alimentation d'un usager raccordé au réseau basse tension (BT) est de 230 V avec une tolérance de +/- 10 %. Tout dépassement des seuils risque d'endommager les appareils électriques chez l'utilisateur. Il nécessite une intervention du gestionnaire de réseau, soit pour procéder à des actes d'exploitation, soit pour investir dans le renforcement du réseau. TE38 est maître d'ouvrage et financeur de ces travaux sur les communes rurales (380).



Évolution du nombre et du taux d'utilisateurs mal alimentés

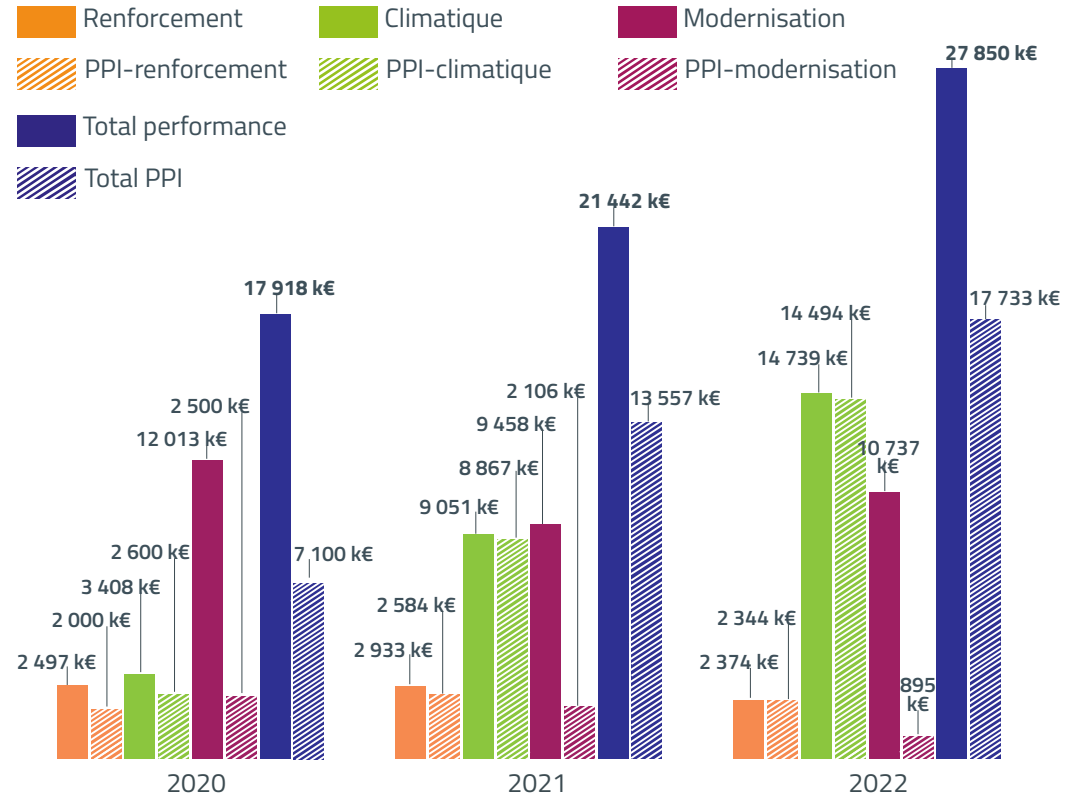
Le taux de clients présentant une tension d'alimentation inférieure au seuil minimal de tension admissible sur la concession est de 0,8 % avec 4 489 usagers impactés. Au regard du seuil réglementaire à 3 %, ce taux bien que perfectible reste satisfaisant. Il est à noter qu'il s'agit de résultats issus d'un modèle de calcul des charges électriques qui ne tient pas compte des chutes de tension sur le réseau moyenne tension au-delà de 5 % et ne permet pas de connaître les élévations tensions au-delà des seuils admissibles dans un contexte de fort développement des productions dispersées sur l'ensemble du réseau basse tension.

INVESTISSEMENTS ENEDIS

La programmation des investissements d'ENEDIS élaborée en lien avec TE38 permet de planifier les travaux réalisés par Enedis dans le temps afin de maintenir et améliorer la performance du réseau. Une partie de ces investissements fait l'objet d'un engagement contractuel renouvelé tous les cinq ans.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2024

Le Schéma Directeur des Investissements est décliné chaque année dans les programmes annuels d'investissement d'ENEDIS, contrôlés par TE38.

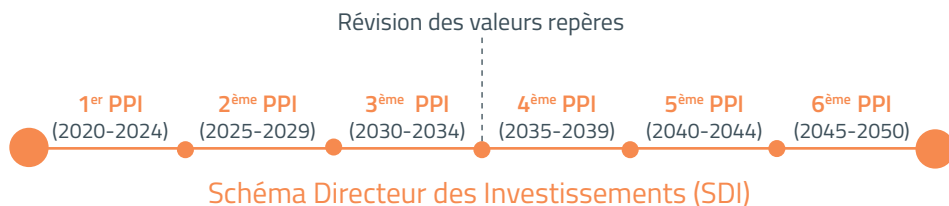


Investissement pour la performance du réseau

Le suivi financier montre que la totalité de l'engagement a été dépensée à la fin des trois années. Les montants investis s'élèvent à 38,2 M€ à fin 2022. La concession a bénéficié en 2021 et 2022 d'une partie de l'enveloppe dédiée au « plan de reconstruction tempête 2019 » sur plusieurs départements proches de l'Isère.

Chaque PPI s'inscrit dans un schéma directeur visant à atteindre des valeurs repères traduits sous la forme d'indicateurs.

Le suivi des indicateurs techniques s'avère plus compliqué, mais reste éloigné, à une année de la fin du PPI, des linéaires sur lesquels ENEDIS s'était engagé pour certains types de travaux.



À VENIR EN 2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2029

TE38 et ENEDIS s'attelleront en 2024 à l'élaboration du deuxième PPI en suivant la méthodologie suivante :

- Mise à jour du diagnostic
- Actualisation de l'état du patrimoine jusqu'à fin 2023 et prévision pour fin 2024
- Projection des effets de la mise en oeuvre du premier PPI par rapport aux valeurs repères inscrites dans le schéma directeur
- Proposition de contenu pour le deuxième PPI comprenant à la fois des engagements techniques et financiers

Urbanisme et réseaux

TE38 répond aux sollicitations des communes et services instructeurs suite aux propositions techniques et financières d'ENEDIS maître d'ouvrage des raccordements.

En 2023, les sollicitations sont en baisse dans un contexte d'accès plus difficile aux crédits bancaires. TE38 a examiné 15 dossiers. Les conseils portaient sur une économie potentielle de 56 k€.

TEMPS FORTS

• Les points clés du contrôle

En 2023, le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été examiné à mi-parcours en utilisant les différentes données et informations disponibles. Pour compléter l'examen, 10 affaires référencées dans le PPI ont été analysées, ce qui a permis de recueillir les données qui seront nécessaires pour améliorer le suivi de ces programmes et préparer le prochain PPI.

En ce qui concerne la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), les nouvelles méthodes de calcul et de communication du produit de la taxe par les services de l'État suscitent des incompréhensions et des interrogations. Des échanges ont eu lieu durant le deuxième semestre avec la FNCCR, les membres de TEARA, ainsi que les services de la DDFIP Isère, afin de faire remonter les difficultés rencontrées et trouver le moyen de les résoudre.

• Impacts de la loi APER sur le financement des raccordements

Les changements introduits par la loi APER en mars 2023, concernant les contributions aux coûts d'extension du réseau électrique, ont été clarifiés tout au long de l'année par le biais d'une ordonnance en août 2023, d'une délibération de la CRE le 22 septembre, et d'un projet de loi de ratification déposé le 8 novembre. Ces textes récents confirment que cette contribution sera dorénavant payée par le demandeur et devraient faciliter l'obtention des permis pour les extensions de plus de 100 ml.

Ces modifications ont des répercussions pour TE38 en tant que maître d'ouvrage des extensions (lotissements, installations publiques, installations agricoles) dans les communes rurales et urbaines de moins de 2 000 habitants. Elles affectent également la mission « Assistance à Projet d'Urbanisme (APU) » proposée par TE38 aux collectivités chargées de l'urbanisme.

• Actions de TE38 pour le compte de TEARA

En qualité de coordonnateur du groupement régional de contrôle des concessions, TE38 a initié les démarches pour préparer le renouvellement du marché des prestations de contrôle des concessions au nom des 13 syndicats d'énergies.



DISTRIBUTION DE GAZ

Propriétaire des réseaux publics de distribution de gaz, TE38 veille au bon accomplissement des missions de service public des concessionnaires. En 2023, TE38 agit sur le territoire de 145 communes avec 81 842 usagers.

CONCESSION

TE38 confie la gestion du réseau de distribution gazier à GRDF en monopole ainsi qu'à GREENALP et PRIMAGAZ en délégation de service public.

CHIFFRES CLÉS 2023

2 038 km
de réseau gazier

81 842
usagers



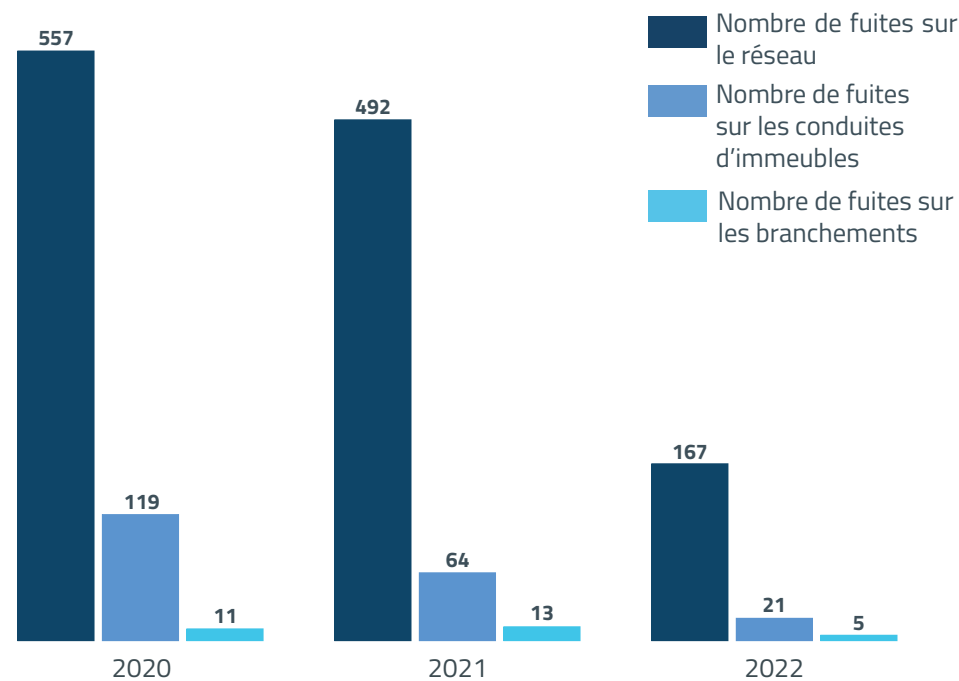
Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur le site internet de TE38.

SÉCURITÉ DES OUVRAGES

Afin d'évaluer la sécurité des ouvrages, les concessionnaires restituent, à la demande de TE38, des indicateurs d'évaluation, les actions de surveillance et de maintenance. Des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques lors de travaux à proximité des ouvrages sont régulièrement organisées par TE38 et les gestionnaires de réseaux.

TAUX DE FUITE

Cet indicateur révèle le résultat de l'activité de recherche systématique de fuites sur les ouvrages concédés.

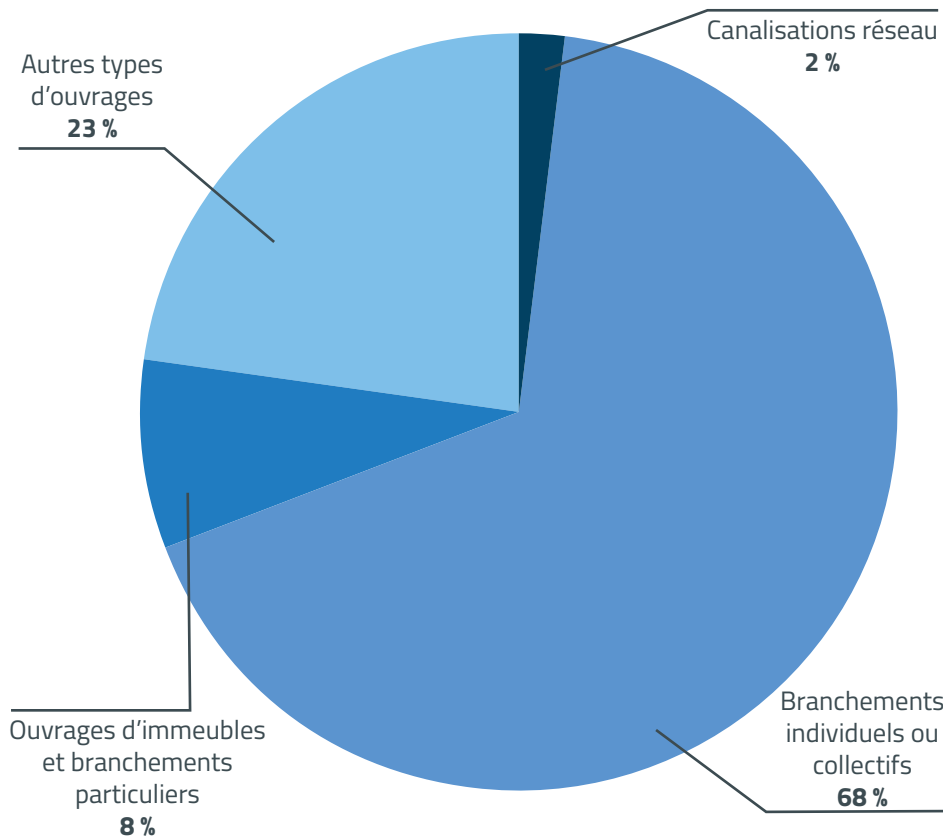


Nombre de fuites sur le réseau (GRDF)



En 2022, GRDF a effectué une recherche systématique de fuites sur 516 km de réseaux, soit 26 % du linéaire. Le nombre de 12 fuites détectées est en baisse (47 en 2021) et reste en deçà du taux moyen observé sur un panel de plusieurs concessions.

Néanmoins, certaines informations demandées n'ont pas été fournies : la classification du type de fuite (de 1 à 3 suivant la réglementation), les informations plus précises sur les ouvrages en retard de surveillance et de maintenance (identifiants ou localisation des ouvrages).



Répartition des incidents par causes (GRDF)

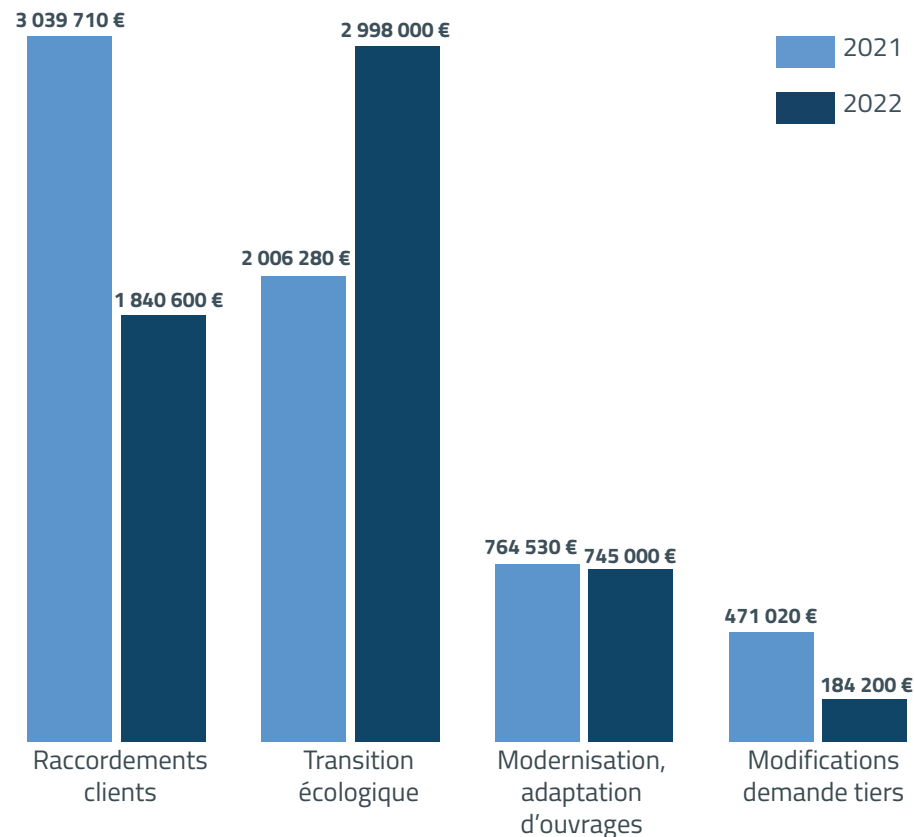


Le nombre d'incidents enregistrés en 2022 s'élève à 645, ce qui se situe en dessous de la moyenne du panel, avec une majorité (75 %) sur les branchements. Ces derniers étant souvent mal répertoriés en cartographie et constitués de pièces en mouvement (détendeur avec risque accru de fuite), la réglementation fixe des échéances pour 2032 et 2050 sur ce type d'ouvrage. La première échéance prévoit la mise en place de dispositif de protection du branchement (coupure du flux gazeux en cas d'arrachage) à l'exception des ouvrages classés A (grande précision) en cartographie.

Il est à noter que les nouveaux ouvrages récemment mis en service par GreenAlp et Primagaz présentent des enjeux de sécurité moindres, avec aucun dommage signalé en 2022.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

Le contrôle annuel sur les investissements portés par les concessionnaires sur les biens concédés permet de garantir la sécurité et la qualité de service aux usagers.



Évolution des investissements sur le réseau

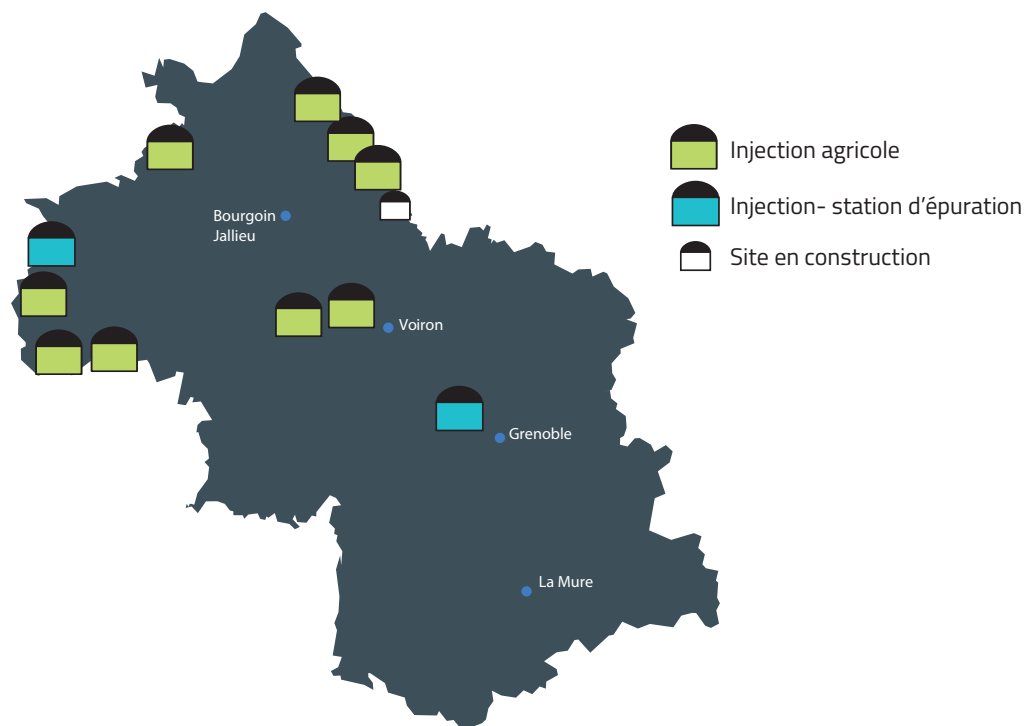


GRDF a enregistré une forte augmentation de ses investissements dans la transition énergétique, avec 20 km de réseau mis en service à cette fin sur les 25 km construits. De plus, GreenAlp et Primagaz ont réalisé des investissements en profitant d'opportunités ponctuelles de raccordement, atteignant environ 50 000 € pour le premier et quelques milliers d'euros (1 400 €) pour le second.

BIOGAZ

L'injection de biogaz dans les réseaux nécessite de nouvelles infrastructures pour raccorder les installations. TE38 accompagne l'émergence des projets et apporte son appui sur les dossiers d'implantation de nouveaux sites.

L'Isère compte actuellement 11 sites de production en service d'une capacité de production totale de 156 GWh/an. Aucun nouveau site n'a été mis en service en 2023, cinq sites prévoient des augmentations de capacité.
(source open data GRDF mise à jour janvier 2024)



TEMPS FORTS

● Action de prévention

Un exercice incendie/gaz, en partenariat avec GreenAlp, les pompiers de Morestel et Dolomieu, la gendarmerie, la police municipale et la commune de Morestel, a eu lieu en octobre 2023.

Au cœur de cette simulation, un feu de poubelle a provoqué une fuite de gaz sur un poste de distribution. Cet exercice a permis de renforcer les procédures d'intervention et la coordination entre les différents services impliqués. Grâce à la collaboration et à l'efficacité de tous les participants, l'équipe a pu gérer la situation de manière rapide et efficace.

Cette simulation d'exercice s'inscrit pour TE38 dans une démarche continue de prise en compte de la sécurité sur les chantiers dont il est maître d'ouvrage.

● Une nouvelle Charte régionale « Ambition biogaz 2028 »

Le 18 décembre à l'Isle d'Abeau, Nathalie NIESON, la présidente de TEARA a signé la charte Ambition Biogaz 2028 au nom de l'ensemble des syndicats d'énergie de la Région. Cette charte a pour objectif de fédérer l'ensemble de ses membres dans le but de développer la filière biogaz en Auvergne Rhône Alpes. TE38 en tant que membre de l'association TEARA contribue au développement de cette filière en apportant son expertise sur les réseaux et ses relations de proximité avec les acteurs publics locaux.



en deuxième position en partant de la gauche Nathalie Nieson, Présidente de TEARA

● Eyzin- Pinet, lancement de la construction du site AgroMetha

En octobre dernier a eu lieu, à Eyzin-Pinet, la pose de la première pierre concrétisant le lancement des travaux d'un futur méthaniseur. En collaboration avec GRDF, un travail a été mené pour permettre le raccordement du méthaniseur au réseau de distribution public de gaz, situé à 5 km dans la commune d'Estrablin. Une fois opérationnel, le méthaniseur fournira du biométhane, estimé à 14 GWh/an, répondant aux besoins énergétiques de 1 600 logements, bénéficiant aux usagers d'Eyzin-Pinet ainsi que des communes avoisinantes (Vienne, Pont Evêque, Jardin).



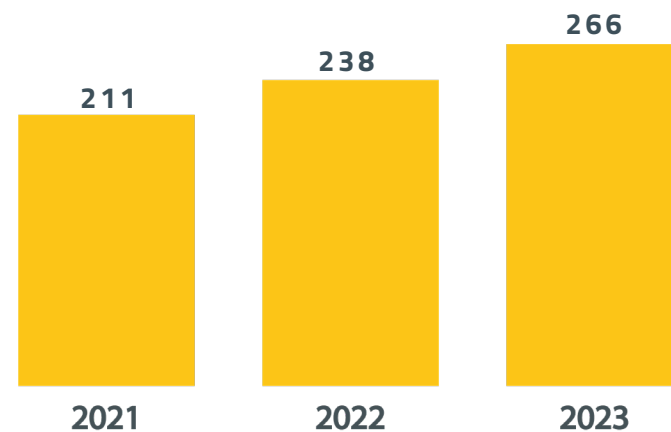
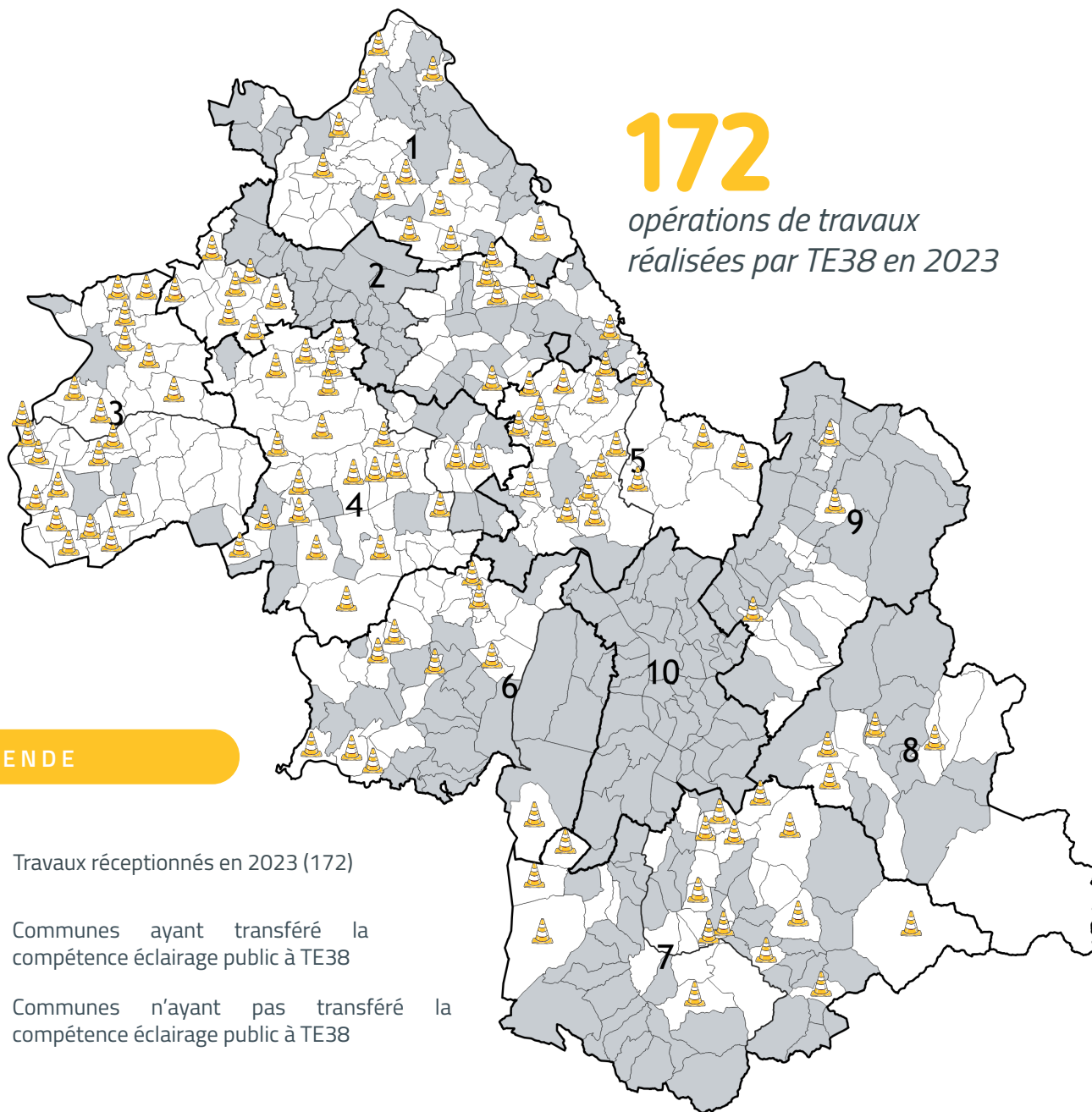
ÉCLAIRAGE PUBLIC



Dans le cadre du transfert de compétence proposé, TE38 gère pour le compte des communes le réseau d'éclairage public. En 2023, 41 communes ont transféré la compétence à TE38 portant ainsi le territoire d'intervention de TE38 à 293 communes au 1^{er} janvier 2024.

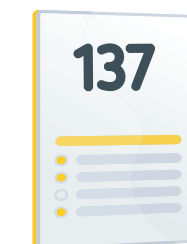
TRAVAUX TE38

TE38 réalise l'ensemble des travaux sur le réseau en concertation avec les communes.



Évolution du nombre de transferts
(au 31 décembre de l'année N)

PROGRAMMATION 2023



APS effectués

€ 6,4 M
d'études et
travaux
programmés



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC

La rénovation énergétique du parc géré par TE38 est un enjeu central pour maîtriser le budget des collectivités et répondre aux objectifs de développement durable. L'objectif est d'atteindre 70 % de LED en 2026.

CHIFFRES CLÉS 2023

5 191 points lumineux remplacés



415 kW déposés générant



1,7 GWh d'économie d'énergie



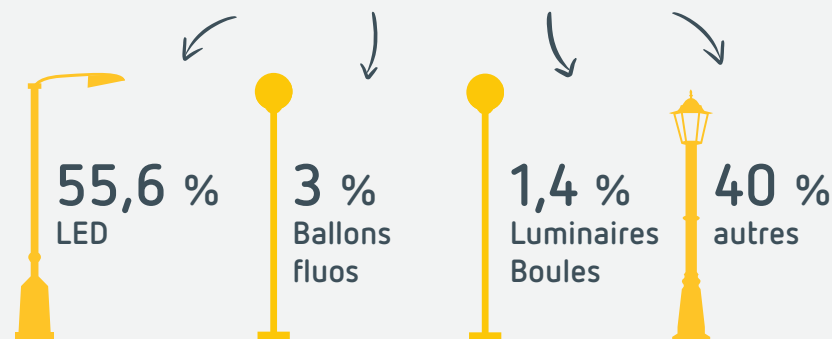
8,6 % de renouvellement

ÉTAT DU PATRIMOINE TE38



62 140 points lumineux
(+10,8 % par rapport à 2022)

Répartition des sources



Commune de La Buisse

La commune de La Buisse (277 points lumineux), sur le territoire du Pays Voironnais, a transféré son éclairage public à TE38 en juillet 2018.

En 2023, TE38 a entrepris la dernière phase de rénovation du parc, aboutissant à sa conversion complète en LED.

Cette intervention, couplée à un abaissement, a permis à la commune de réduire de 83 % sa consommation énergétique.

Coût investissement (HT)
103 172 €

Part TE38
25 793 €

Part commune
77 379 €

Commune de Mens

La commune de MENS (319 points lumineux), sur le territoire du Trièves, a transféré son éclairage public à TE38 en juillet 2022.

En 2023, TE38 a entrepris des travaux de rénovation du parc, augmentant ainsi sa proportion de LED de 39 à 60 %.

Cette intervention a permis une diminution de 69 % de puissance et une réduction de la consommation énergétique de la municipalité de 85 %.

Coût investissement (HT)
43 717 €

Part TE38
21 859 €

Part commune
21 859 €

DIAGNOSTICS

TE38 propose à ses adhérents un diagnostic complet de leur patrimoine permettant de réaliser un inventaire exhaustif des équipements et de définir un programme de travaux.

En 2023, 41 collectivités ont pu bénéficier de ce diagnostic sur leur patrimoine avec 508 armoires et 6 757 points lumineux analysés. Suite à ce diagnostic, 100 % des communes bénéficiaires ont transféré la compétence à TE38 pour gérer leur parc d'éclairage public.

MAINTENANCE & ENTRETIEN

TE38 assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble des biens mis à sa disposition, à titre préventif, et curatif. Les communes peuvent opter pour deux niveaux de maintenance en fonction de leur besoin.

CHIFFRES CLÉS 2023

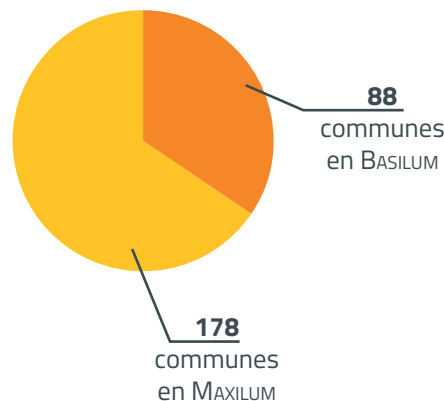
3 198
interventions préventives



428 interventions curatives,
dont **44** mises en sécurité
(service d'astreinte)



Niveau de maintenance des communes

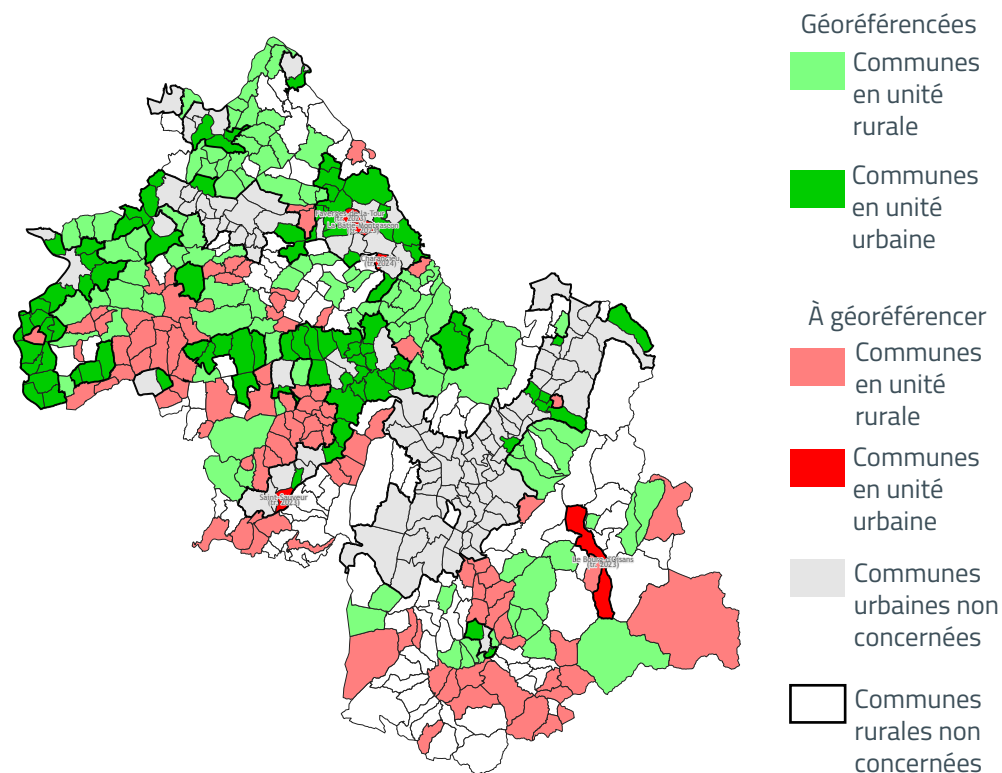


GÉORÉFÉRENCEMENT

Le géoréférencement des réseaux d'éclairage public en classe A est une obligation légale. L'échéance pour les communes hors unité urbaine est fixée à 2026.

En 2023, 193 784 € TTC ont été investis par TE38 pour géoréférencer 28 communes et 1,2 M€ depuis le début du géoréférencement.

LÉGENDE



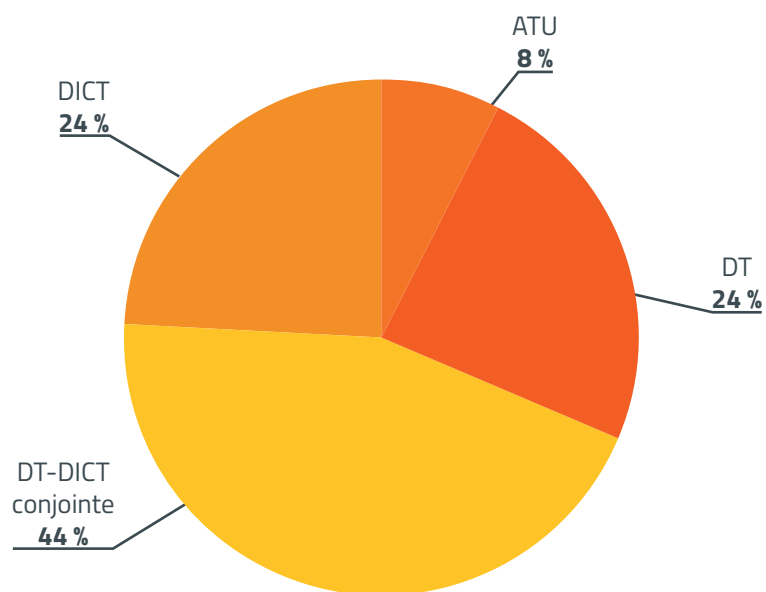
RÉPONSES AUX DT-DICT

En tant qu'exploitant de réseau, TE38 assure le traitement des réponses aux DT/DICT/ATU* conformément à la réglementation en vigueur.

CHIFFRES CLÉS 2023

€ 20 447 €
TTC dépensés

✓ 11 815
réponses



Répartition des types de déclarations en 2023



Après avoir enregistré les réseaux dans le guichet unique, la gestion est confiée à un prestataire.

En 2023, le temps moyen de réponse pour toutes les demandes est de **6 heures**, une valeur significativement en deçà de l'obligation légale fixée à 9 jours. Cela illustre l'engagement de TE38 à garantir la sécurité des travaux à proximité de ses ouvrages.

* DT : Déclaration de Travaux / DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux / ATU : Avis de Travaux Urgents

TEMPS FORTS

● Lancement d'une expérimentation sur les capteurs connectés

Cherchant à économiser l'énergie, les communes sont de plus en plus nombreuses à solliciter TE38 pour mettre en place une programmation ou modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public. Or, ces demandes nécessitent une intervention physique, représentant un coût financier parfois important.

Pour faciliter la gestion technique et financière, les élus ont décidé en 2023 d'expérimenter la télégestion par l'utilisation d'horloges astronomiques. Les communes de Saint-Appolinard, Saint-Siméon-de-Bressieux, Les Adrets, Saint-Christophe-en-Oisans ont été sélectionnées en raison de leurs caractéristiques représentatives ou d'un fort intérêt stratégique (sites nécessitant un ajustement saisonnier).

Un bilan sera effectué trois mois avant la fin de l'expérimentation pour décider de sa prolongation, généralisation ou arrêt.

● Une gestion budgétaire éclairée au service d'un ambitieux plan de rénovation

Suite aux nombreux défis liés à l'éclairage public, TE38 a entrepris un plan de rénovation ambitieux tout en préservant la qualité et l'efficacité du service fourni. Afin d'atteindre ces objectifs, tout en gérant judicieusement le budget de TE38, les membres du Comité syndical ont décidé d'appliquer un taux de participation financière identique sur ses fonds propres, tant pour l'investissement que pour la maintenance, favorisant ainsi les investissements nécessaires. Ce taux a été établi à 50 % pour le territoire des communes où TE38 perçoit la taxe et à 25 % pour les autres territoires.

Par ailleurs, des ajustements aux modalités de coopération financière des communes ont été réalisés en lien avec les services de la Préfecture de l'Isère et le payeur départemental modifiant certaines imputations comptables.

● Renouvellement du marché de détection et de géoréférencement

L'accord-cadre actuel de détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public de TE38, expirant au 31 décembre 2023, un nouvel appel d'offres pour la période 2024-2027 a été lancé en août dernier. À partir de 2024, GEO-EXPERTS, ETUDIS et SERAL, les nouveaux attributaires, seront chargés de couvrir le territoire des 38 communes restantes encore en attente, ainsi que les prochains à venir. Parallèlement, GEOSAT a été sélectionné pour effectuer des contrôles, démontrant l'engagement de TE38 envers la conformité et la qualité de la cartographie des ouvrages d'éclairage public.



BÂTIMENTS PUBLICS

TE38 accompagne les collectivités et les soutient dans leurs démarches de réduction de la consommation d'énergie de leur patrimoine.

CONSEIL EN ÉNERGIES

TE38 accompagne les collectivités en proposant une analyse et un suivi personnalisé des consommations d'énergie de leurs bâtiments publics ainsi que des préconisations pour les guider dans la réduction de leurs factures énergétiques.

CHIFFRES CLÉS 2023



1 217
bâtiments suivis
(-2,7 % par rapport à 2022)

141 collectivités suivies
(+18,5 % depuis 2022)

dont **6** EPCI

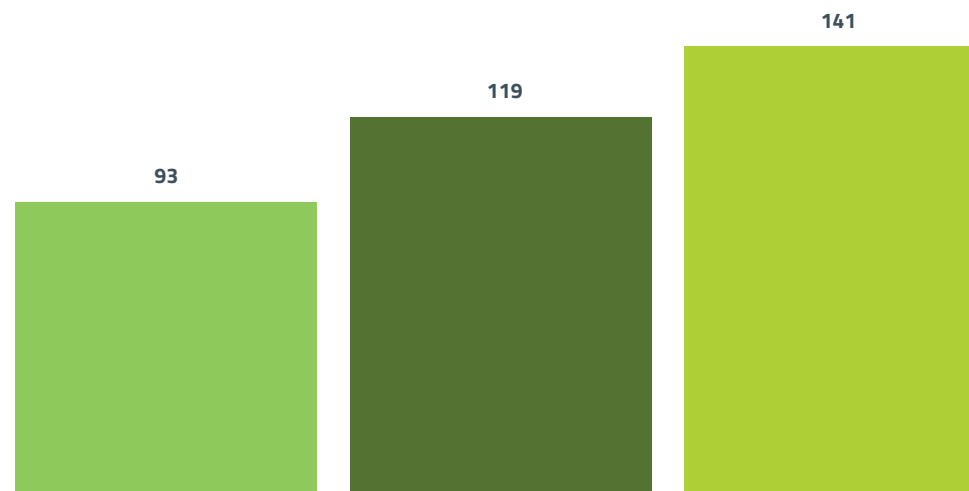
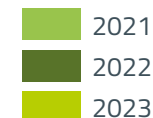


La diminution du nombre de bâtiments suivis s'explique par le fait que certaines collectivités arrivées en fin de mission disposaient d'un patrimoine bâti considérable. Parallèlement, le patrimoine de certaines communes ayant adhéré au cours du dernier trimestre n'a pas encore pu être pleinement comptabilisé.



Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye

Grâce à l'aide de TE38 pour maîtriser la demande en énergie, la commune a pu cibler l'école primaire comme un gros consommateur d'énergie. Après une campagne de régulation en 2019 et de relevé de températures en 2020, une décision a été prise : remplacer la vieille chaudière au fioul par une chaudière à condensation au propane. Ces travaux, subventionnés par 'Isèreenov' à hauteur de 5 157 €, ont amélioré l'efficacité énergétique du bâtiment et réduit les émissions de CO₂.



Évolution du nombre d'adhésions (au 31 décembre de l'année N)

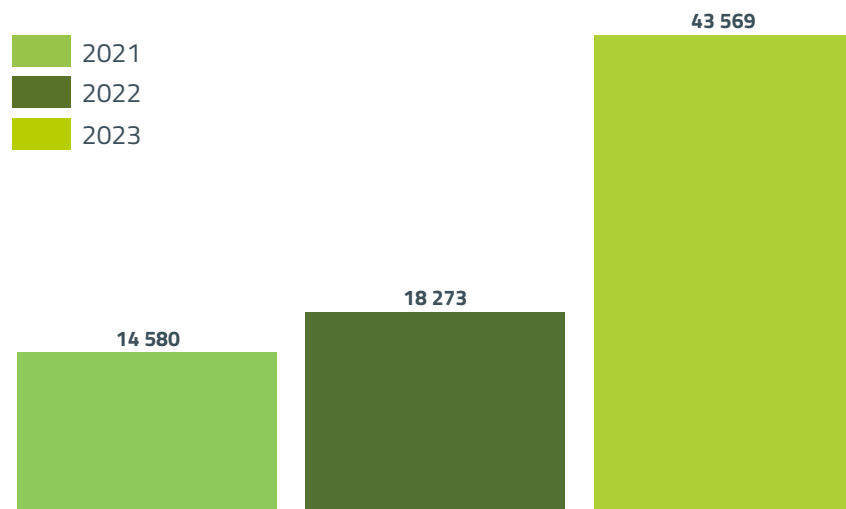
BILAN PROGRAMME ACTEE SEQUOIA

Le Programme ACTEE SEQUOIA, proposé par la FNCCR, a permis à TE38 et à ses partenaires (Ageden ainsi que les PNR de Chartreuse et du Vercors), de mettre en place un dispositif de financement des audits énergétiques à hauteur de 50 %. Entre mi 2021 et fin 2023, 104 études, représentant un budget de 485 600 € de dépenses, ont ainsi été financées.

Ce dispositif a également permis de financer des postes à l'AGEDEN et à TE38, ainsi que des équipements de mesure et des outils de diagnostic. Sur l'ensemble du dispositif, ce sont 80 k€ d'équipements qui ont été financés à 50 %.

VALORISATION DES CEE

TE38 propose aux collectivités de mutualiser et valoriser pour leur compte les certificats d'économies d'énergies (CEE) qu'ils ont pu générer à la suite de travaux de rénovation énergétique.



Dépôt de CEE pour les collectivités (en MWh)

En 2023, TE38 a déposé 3 demandes pour le compte 26 collectivités représentant 43 569 MWh cumac de CEE valorisés.



Commune de Saint-Baudille-de-la-Tour

La commune de Saint-Baudille-de-la-Tour, située sur le territoire des Balcons du Dauphiné, a entrepris d'importants travaux de rénovation énergétique dans ses écoles (isolation thermique, mise en place d'un système de chauffage plus efficace et la régulation thermique). Les dépenses totales des travaux éligibles au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie se montent à 496 k€. Grâce à la valorisation de ces certificats par TE38, la commune a pu bénéficier d'une recette supplémentaire de 24 k€, en plus des financements traditionnels.

SUBVENTION ISÈRENOV'

TE38 subventionne les travaux de rénovation énergétique des collectivités sur les principaux postes de travaux visant à l'isolation thermique ou le changement d'installation de chauffage.

En 2023, le programme a permis de financer 62 projets d'isolations thermiques et 10 projets de changement de combustible ou de changement de régulation.

CHIFFRES CLÉS 2023

500 k€
de subventions
attribuées



1,3 M€
de travaux réalisés
par les collectivités



29 collectivités
financées



72
projets
financés

Commune de Prunières



La commune de Prunières s'est adressée à TE38 pour bénéficier de son soutien dans le cadre du programme Isèrenov' afin de financer divers travaux de rénovation. Grâce à l'obtention de cette subvention, elle a pu procéder au remplacement des huisseries des fenêtres de sa salle des fêtes. Ces travaux permettront non seulement d'optimiser le confort des usagers, mais également de réaliser des économies d'énergie significatives en réduisant les pertes de chaleur.

Coût total des travaux
39 378 €

Subvention Isèrenov'
13 975 €

● **Lancement d'une expérimentation sur les capteurs connectés**

TE38 accompagne les collectivités dans leur démarche de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti. C'est dans ce contexte qu'en partenariat, avec le Département, TE38 lance une expérimentation sur les capteurs connectés (IoT) afin d'étudier l'intérêt de ces outils pour ses collectivités adhérentes.

Ainsi sept collectivités ont été sélectionnées et se verront équipées de capteurs connectés (IoT) afin de suivre en temps réel leur consommation d'énergie.

Les collectivités concernées par l'expérimentation sont :

- Biviers
- Entre-Bièvre-et-Rhône
- Faramans
- Marcolloles
- La Murette
- Saint-Jean-d'Hérans
- Thodure

Ces objets permettent de collecter et d'analyser les données en temps réel et donc de réaliser des économies d'énergies par une meilleure gestion des bâtiments. Concrètement, les données collectées par les capteurs sont transmises via des antennes à des logiciels de supervision. Cette interface permettra aux communes de surveiller, analyser et gérer efficacement les équipements.

● **Renforcement de l'équipe CMTE - Chargés de Mission Transition Energétique**

En 2023, un nouveau poste de Chargé de mission Transition énergétique (CMTE) a été créé pour renforcer notre capacité d'accompagnement des collectivités. L'équipe CMTE, actuellement composée de 9 agents, a été renforcée par un alternant et une stagiaire, pérennisés pour assurer une réactivité optimale face à la demande croissante.

PARTENARIAT AGEDEN

En complémentarité, TE38 soutient l'AGEDEN afin que les collectivités puissent bénéficier d'un accompagnement complémentaire dans la réalisation de leurs projets.



CHIFFRES CLÉS 2023

€ 100k
de subvention
attribuée



206 collectivités
bénéficiaires



288 projets
dont 198 demandes
pour de nouveaux

À VENIR EN 2024

● **Candidature au programme ACTEE CHÊNE**

Afin de financer les études énergétiques du patrimoine bâti des communes et ainsi leur permettre de réaliser des travaux de rénovation énergétique, TE38 a candidaté, fin 2023, au Programme Actee Chêne.

Ce programme, similaire à son prédécesseur ACTEE SEQUOIA, vise à financer une partie des salaires des postes de chargé de mission transition énergétique, l'acquisition d'équipements ainsi que des audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités.

En participant à ce programme, les audits énergétiques réalisés pourraient bénéficier d'un financement pouvant atteindre 50%.



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



TE38 s'engage fortement en faveur du développement de la production d'énergies renouvelables en Isère.

ACCOMPAGNEMENT TE38

TE38 propose un accompagnement neutre et indépendant aux collectivités dans leurs projets de production d'énergies renouvelables : réalisation d'étude d'opportunité, aide dans leurs démarches techniques, administratives, juridiques et financières...

CHIFFRES CLÉS 2023



40 collectivités accompagnées

dont **6** EPCI



150 analyses de raccordement



59 plans d'implantation avec préchiffrage pour 22GWh/an de production



Commune de Bourgoin-Jallieu

La commune de Bourgoin-Jallieu a sollicité TE38 afin de réaliser une note d'opportunité concernant la mise en place d'ombrières photovoltaïques de grande taille avec une valorisation en autoconsommation collective.

La note intègre une proposition de plan d'implantation sur le site proposé par la commune, une proposition de périmètre pour optimiser la valorisation de l'électricité ainsi qu'une analyse économique globale.



Face à la persistance de prix élevés de l'énergie en 2023 et à l'intérêt politique porté sur les enjeux d'indépendance et de transition énergétique, les collectivités ont maintenu leur dynamisme dans la recherche de solutions durables pour diminuer leurs factures d'électricité, en particulier en se tournant vers l'autoconsommation photovoltaïque individuelle et collective.

Dans ce contexte, TE38 a été fortement sollicité pour les accompagner, depuis l'identification globale du potentiel de production jusqu'à l'aide à la prise de décision quant au choix du projet le plus adapté en fonction des objectifs et des capacités financières spécifiques à chaque collectivité.



Vienne-Condrieu-Agglomération

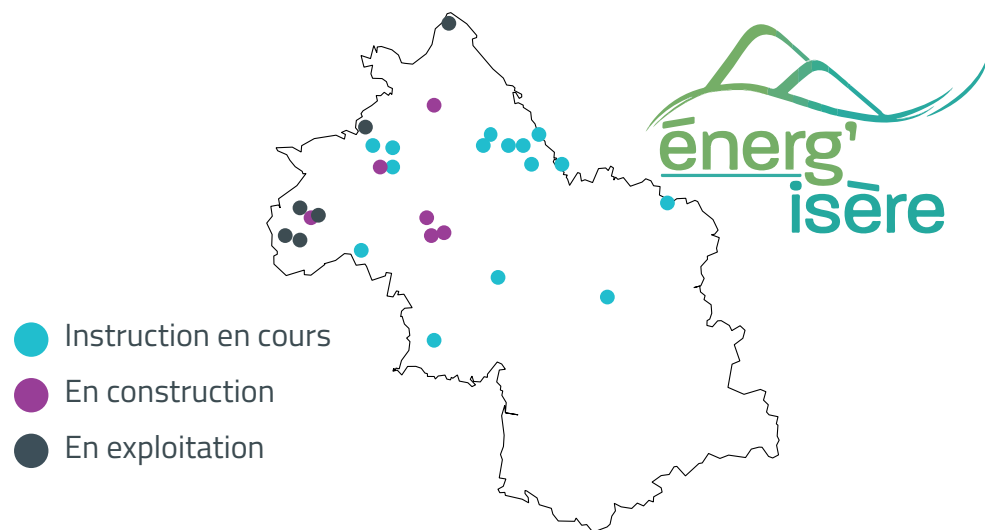
Depuis 2022, TE38 accompagne Vienne-Condrieu-Agglomération dans ses projets d'installation de production d'énergies renouvelables. Cet accompagnement a débuté par une analyse globale des sites de la collectivité. L'objectif de cette analyse est d'identifier les sites qui pourraient être propices à l'installation d'un dispositif.

En 2023, TE38 a poursuivi son accompagnement de l'Agglomération. Cette fois-ci, l'analyse s'est aussi portée sur le patrimoine des communes de l'intercommunalité.

La seconde étape était de hiérarchiser les projets et d'analyser les potentielles solutions de portage et d'investissement.

SEM ENERG'ISÈRE

La SEM Energ'Isère, créée à l'initiative de TE38, a pour vocation de développer des projets d'énergies renouvelables. En tant qu'actionnaire de cette dernière, TE38 contrôle son activité.



Créé en 2019, la SEM (Société d'Économie Mixte) exploite actuellement six sites, tandis que six autres sont en cours de construction et plusieurs sont en phase d'instruction.

Les projets se faisant dans un temps de développement long et la crise de la COVID-19 ayant pu ralentir le rythme des mises en service, le nombre de projets développés est satisfaisant. La SEM marque avant tout un développement à l'ouest du département. Elle participe également activement à des consortiums, impliquant de nombreux acteurs institutionnels ou privés, renforçant ainsi sa visibilité et sa reconnaissance en tant qu'expertise ancrée localement.

FOCUS OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES OMBR'ISÈRE

Le projet Ombr'Isère illustre la capacité de la SEM à concrétiser de petits projets d'énergies renouvelables, agrégés en un « portefeuille ». Sous l'égide d'une société dédiée, ce projet consiste en l'installation de plusieurs ombrières sur le territoire isérois, avec une capacité pouvant atteindre jusqu'à 10 MWc (dont 5MWc déjà sécurisés), et dont la mise en place est prévue entre 2022 et 2026.

TEMPS FORTS

● Impact de la loi d'Accélération de Production d'Énergie Renouvelable - APER - sur le maillon local

Le gouvernement a voté le 10 mars 2023, la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette dernière a pour objectif de favoriser le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols. En effet, elle entend concilier l'amélioration de l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Voici les principaux changements apportés par la loi :

- Planifier les projets de production d'énergies renouvelables : les communes, en lien avec les EPCI, et après consultation du public, identifieront des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables », et ce pour chaque type d'EnR. Les communes pourront ensuite définir des zones d'exclusion.
- Mieux associer les collectivités aux projets de leur territoire : les Maires et Présidents d'EPCI devront être informés des projets d'implantation. Mais les collectivités ont aussi de nouvelles obligations notamment en termes de végétalisation ou de dispositif de production d'EnR dans le cadre des constructions. Les procédures sont également simplifiées afin d'atteindre plus rapidement les engagements portés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.
- Des outils financiers pour favoriser l'implantation des EnR : les collectivités auront désormais des moyens supplémentaires pour financer les projets de leur territoire grâce à différents dispositifs.

TE38 apporte aux collectivités iséroises un accompagnement personnalisé. Il permet d'étudier l'opportunité de leurs projets de production d'énergies renouvelables et les conseiller.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de TE38



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Dans le cadre du transfert de compétence proposé, TE38 développe un réseau public de bornes de recharge et veille au bon accomplissement des missions de service public du concessionnaire. En 2023, TE38 agit sur le territoire de 201 communes.

GESTION RÉSEAU EBORN

TE38 confie depuis 2020 la gestion du réseau à Easy Charge par délégation de service public.

CHIFFRES CLÉS 2023



166
bornes
en services

65 559
recharges réalisées

6,5 M de km
parcourus
soit
162 de fois le tour
de la Terre

1 101 MWh
consommés

2 940
tonnes
économisées

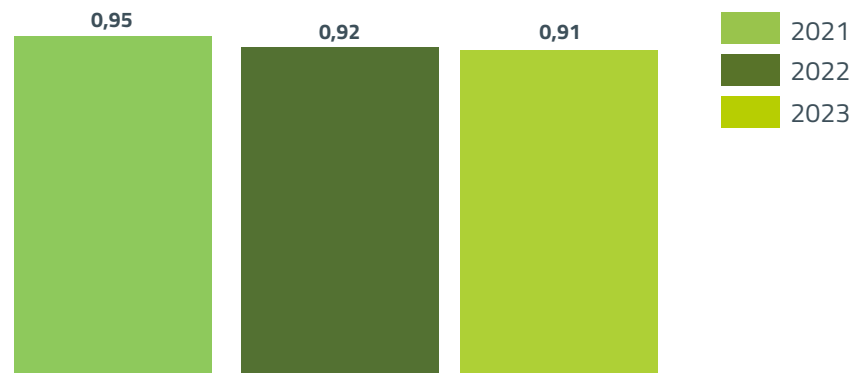
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Le contrôle du concessionnaire est mutualisé à l'échelle des 11 départements composant le groupement. Ce contrôle permet de garantir la qualité du service public concédé : un réseau proche, fiable et abordable.

Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur le site internet de TE38.

Taux de disponibilité

L'analyse du taux de disponibilité est un outil essentiel pour garantir la qualité, la fiabilité et la rentabilité du service.



Évolution du taux de disponibilité du réseau isérois

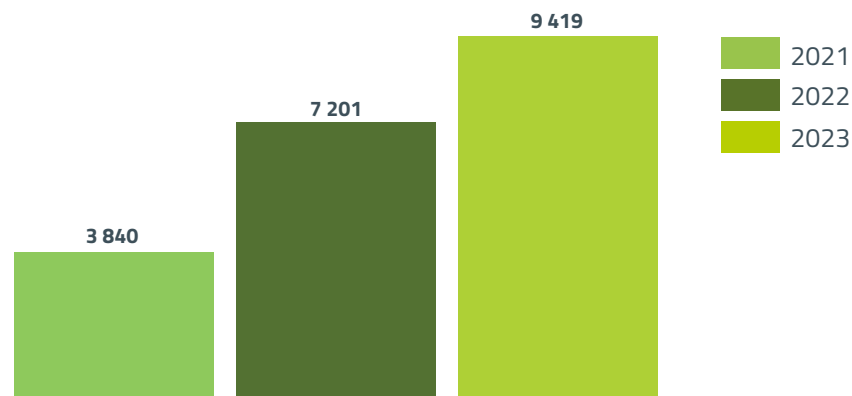


Il est accordé une grande importance à assurer le bon fonctionnement des bornes et à garantir aux usagers la disponibilité de bornes fonctionnelles. Chaque année, une attention particulière est accordée aux indicateurs de fonctionnement des installations, en particulier aux taux de disponibilité.

La légère baisse entre 2021 et 2022 s'explique par l'indisponibilité de deux bornes, situées sur des parkings en cours de travaux.

NOMBRE D'ABONNÉS

Le suivi du nombre d'abonnés permet de mesurer l'attractivité du réseau ainsi que la confiance de ses utilisateurs.



Évolution du nombre d'abonnés



En 2023, bien que l'augmentation du nombre d'abonnés soit notable, elle affiche une croissance légèrement moins marquée par rapport à l'année précédente.

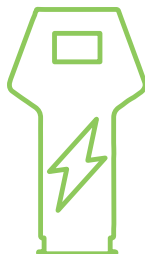
L'abonnement offre divers avantages, notamment une tarification avantageuse et la possibilité de réserver des bornes. Ce réseau se distingue également par la généralisation du paiement sans contact Visa et la promotion de l'interopérabilité du service avec tous les opérateurs de mobilité.

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES BORNES

Afin d'adapter le réseau aux besoins futurs en matière de mobilité, TE38 contribue en complémentarité du délégataire au déploiement de nouvelles bornes pour atteindre l'objectif de 300 bornes en Isère d'ici 2026.

CHIFFRES CLÉS 2023

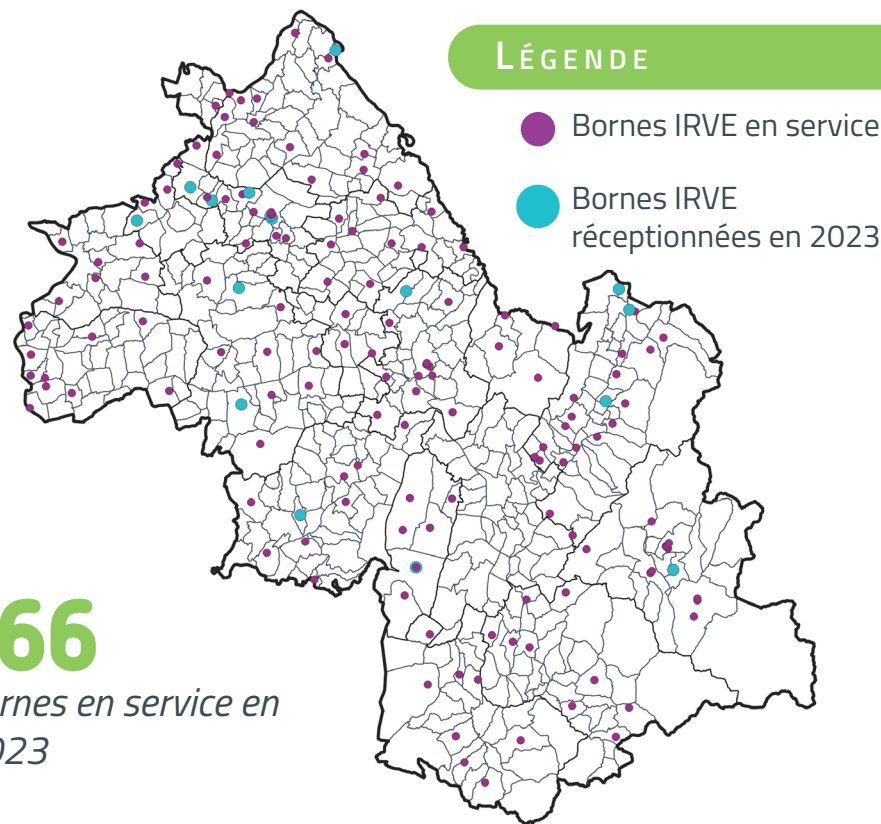
41
bornes
complémentaires
engagées



23
bornes
mises en
service

259 K €
de travaux réalisés

166
bornes en service en
2023



Commune de Chapareillan



La commune de Chapareillan se trouve stratégiquement positionnée entre Pontcharra et Chambéry, le long d'un axe routier très fréquenté, ce qui en fait un emplacement idéal pour l'installation d'une borne de recharge.

Elle contribuera également à renforcer le maillage territorial d'Eborn, améliorant l'accessibilité à la recharge pour les utilisateurs de véhicules électriques. Cet investissement a pu bénéficier d'une aide complémentaire du fond Advenir (4 k€).

Coût investissement (HT)
25 856 €

Part TE38
10 928 €

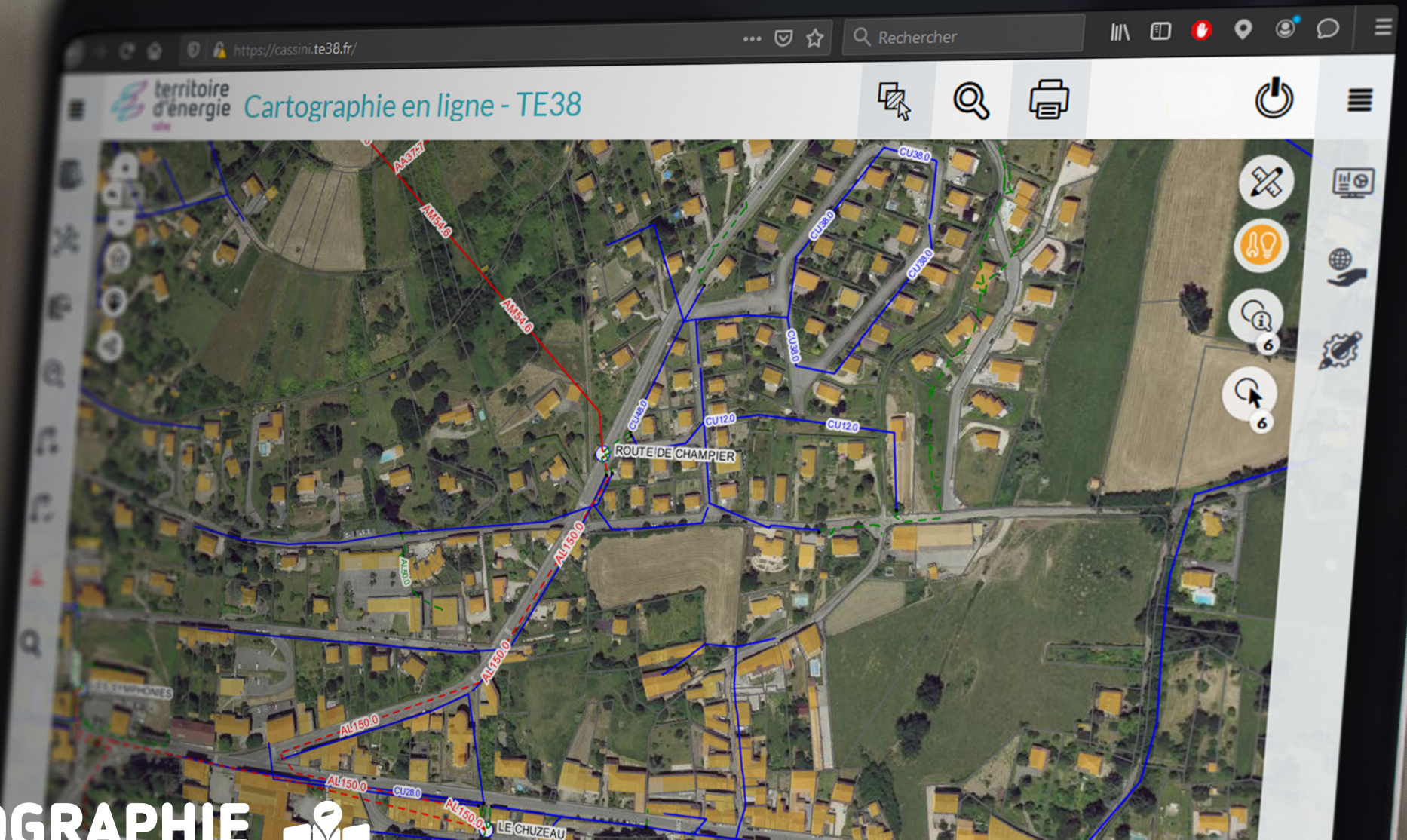
Part commune
10 928 €

TEMPS FORTS

● Réunions décentralisées SDIRVE - Validation Schéma Directeur

De mai à juin 2023, TE38, en collaboration avec l'AVERE AURA, a organisé des réunions d'information pour les élus isérois et leurs collaborateurs. Ces événements ont abordé les enjeux de la mobilité électrique, présenté le nouveau SDIRVE (Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Voitures Électriques) en Isère, les perspectives de développement et les incitations disponibles. L'objectif était de renforcer la collaboration entre TE38, les élus locaux et les acteurs de la mobilité électrique pour promouvoir une mobilité plus durable.

TE38 a ainsi pu présenter sa stratégie afin de couvrir prioritairement les besoins de charge dits « à destination » et les charges dites « résidentiel public » pour les usagers qui ne bénéficient pas de parking et de points de charges privés. Le déploiement d'infrastructures de forte puissance permettant de couvrir les besoins de charges dites « d'itinérance » n'a pas été priorisé par TE38, cette typologie de recharge bénéficiant d'investissements de la part d'opérateurs privés.



CARTOGRAPHIE

TE38 propose de mutualiser des outils d'informations géographiques permettant d'optimiser la gestion des services publics.

FOND DE PLAN MUTUALISÉ - PCRS

TE38 s'est déclaré autorité publique locale pour établir et mettre à jour le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) un fond de plan de haute précision devant être utilisé pour répondre aux DT-DICT, mais aussi permettant bien d'autres usages pour les collectivités bénéficiaires.

CHIFFRES CLÉS 2023

53,7 km² actualisés



170
utilisateurs



MISE À JOUR ANNUELLE

 Zones de mises à jour par survol en 2023



Mises à jour par survol en 2023

Afin de maintenir la qualité du fond de plan, des mises à jour régulières sont organisées, notamment après des travaux impactant la voirie. Cette mission, déléguée au CRAIG en tant que partenaire de TE38, repose sur les signalements des collectivités concernant les zones à actualiser, suivie d'une vérification sur le terrain pour évaluer leur pertinence. Les zones validées sont ensuite survolées en mai/juin afin de permettre le traitement des images et leur intégration au PCRS en remplacement des anciennes. Les mises à jour deviennent alors visibles environ six mois après le survol.

Ce sont 53,7 km² qui ont ainsi été mis à jour pour un montant total de 22 820 €.

CASSINI

TE38 met à disposition de ses adhérents un Système d'Informations Géographiques (SIG) permettant aux collectivités de visualiser sur différents fonds de plan cartographiques tous types d'informations géographiques.

CHIFFRES CLÉS 2023



315 collectivités bénéficiaires
dont **26** nouvelles inscriptions

TEMPS FORTS

● PCRS déclaré en Open Data

En 2023, la Direction interministérielle du Numérique (DINUM) a fait paraître un avis relatif aux conditions d'ouverture et de réutilisation des données du PCRS aux termes duquel elle considère en substance que le PCRS est un document administratif librement communicable à toute personne qui en fait la demande et que les données sont librement et gratuitement réutilisables. TE38 et son partenaire, le CRAIG, travaillent en collaboration pour mettre en œuvre cette décision tout en recherchant de nouvelles sources de financement pour maintenir la qualité de ce fond de plan.



ACHAT D'ÉNERGIES

Coordonnateur de groupements de commandes d'achat d'énergie, TE38 est en charge pour le compte de ses membres de sélectionner les fournisseurs d'énergies les plus performants et d'obtenir auprès d'eux des prix optimisés.

ÉLECTRICITÉ

Les opérations de fixation des prix en électricité réalisées par TE38 commencent au moins un an à l'avance et nécessitent la mise en œuvre de différents mécanismes.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT

284 membres
dont
75 nouveaux membres

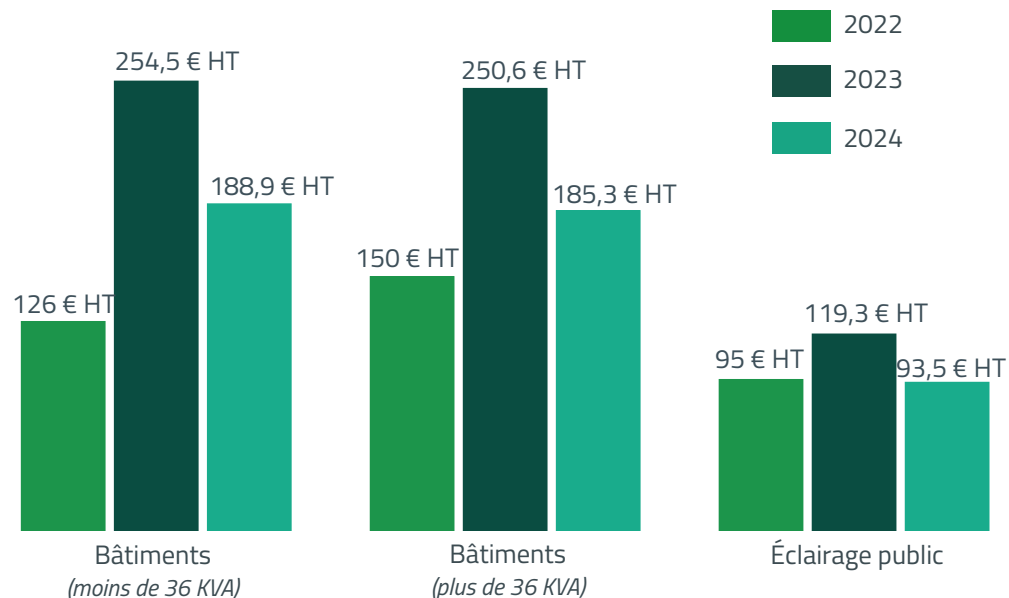


9 335
points de
livraison



125,5 GWh de
consommation dont
14,1 % en « électricité
verte » (garantie d'origine)

€
46 874 182 €
de volume financier estimé



Évolution du prix de fourniture d'électricité (lot principal)



Les prix de l'électricité obtenus pour le groupement pour 2024 connaissent une baisse significative de 21,7% par rapport à 2023 pour le lot principal. Cependant, l'effet pour les membres est atténué par une baisse significative du soutien financier de l'État sur le bouclier tarifaire, l'amortisseur électricité, et l'augmentation de la taxation.

À VENIR EN 2024

RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT D'ÉLECTRICITÉ

Le groupement actuel de fourniture d'électricité parvenant à échéance le 31 décembre 2025, TE38 met en place dès le printemps 2024 le renouvellement du prochain accord-cadre, correspondant à la période 2026 – 2028.

Manifestez votre intérêt dès à présent !

TEMPS FORTS

● Un accompagnement renforcé des collectivités dans l'exécution de leur contrat

Face à la crise énergétique, TE38 s'est mobilisé pour que les membres du groupement puissent bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le gouvernement, notamment en sensibilisant et surveillant la bonne transmission des attestations d'éligibilité qui devaient être fournies.

Par ailleurs, conscient des difficultés auxquelles certains membres ont été confrontés avec EDF, TE38 a proposé son appui aux membres du groupement concernés notamment en réalisant des points de suivi régulier avec le fournisseur pour résoudre les problèmes liés à l'émission des premières facturations et à la disponibilité de l'espace client. TE38 a pu également apporter son soutien aux membres désirant mettre en œuvre des pénalités, assurant ainsi une résolution efficace des problématiques rencontrées.

GAZ

Les opérations de fixation des prix en gaz réalisées par TE38 commencent au moins un an à l'avance.

CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT

1 090
points de livraison

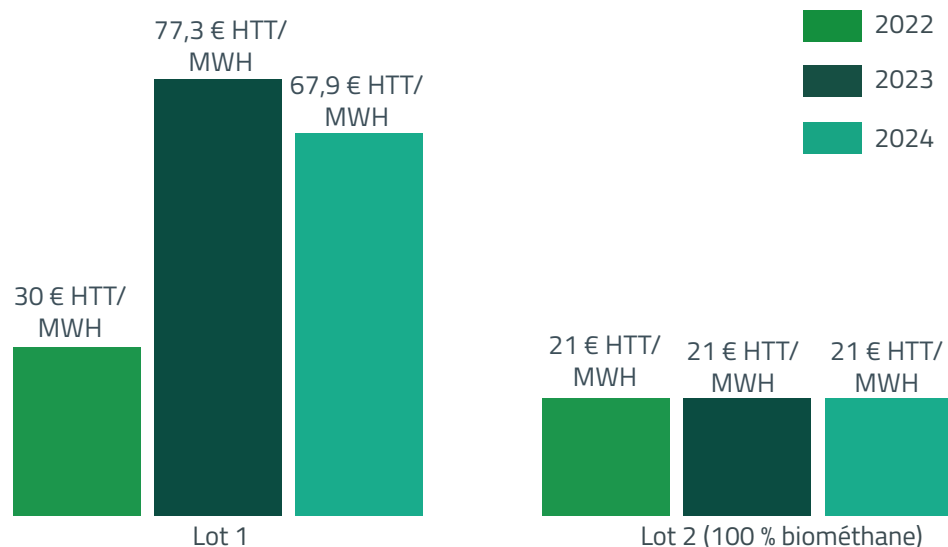



134
membres



€
14 963 025 €
de volume financier estimé

125,5 GWh de consommation dont
8,4 % en biométhane



Évolution du prix de fourniture gaz (lot principal)



Les prix de gaz obtenus pour le groupement pour 2024 connaissent une baisse de 12,1 % par rapport à 2023 pour le lot principal. Cependant, l'effet pour les membres est atténué par une augmentation des taxes.

TEMPS FORTS

● Renouvellement et attribution du marché gaz 2025-2027

Après la nouvelle campagne d'adhésion au groupement pour la fourniture de gaz naturel (16 nouveaux membres), TE38 a attribué les marchés de fournitures correspondants pour la période de fourniture 2025-2027. Les fournisseurs retenus sont :

- lot 1 (distribution GRDF) : EDF
- lot 2 (Biométhane) : Gaz de Bordeaux
- lot 3 (distribution Green'Alp) : GEG Source d'énergies.

Les opérations de détermination des prix pour 2025 pour le lot principal ont pu donc débiter dès la fin d'année 2023, permettant ainsi de bénéficier des prix en baisse durant cette période.



FINANCES

Pour mener ses nombreuses missions, TE38 bénéficie de ressources financières stables.

CHIFFRES CLÉS 2023

« Pour 1 € de participation des communes, TE38 investit 2,8 € sur le territoire isérois »

6 146



écritures comptables
dont **4 441** mandats
et **1 705** titres



19
jours de délai global de paiement (en moyenne)

7 384 121,74 €



résultat global de clôture

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Dans le prolongement du passage à la nomenclature M57, TE38 innove en expérimentant le compte financier unique pour l'exercice 2023, remplaçant ainsi le compte administratif et de gestion cette année.

RECETTES

TICFE-C 11 066 242 €
Redevances des concessions 4 267 542 €
Participations 1 438 941 €
Autres recettes 1 228 630 €

DEPENSES

Dépenses à caractère général (011) 3 282 012 €
Ressources Humaines (012) 2 507 598 €
Autres dépenses 1 862 465 €
Excédent de fonctionnement 10 349 280 €



Fonctionnement

Besoin de financement 2 965 159 €	Maîtrise d'ouvrage TE38 24 285 141 €
Excédents fonctionnement capitalisés 7 671 752 €	
Participation des collectivités 7 143 234 €	
Subventions (dont FACE) 6 105 386 €	
Autres recettes 2 593 478 €	
	Autres dépenses* 2 193 868 €



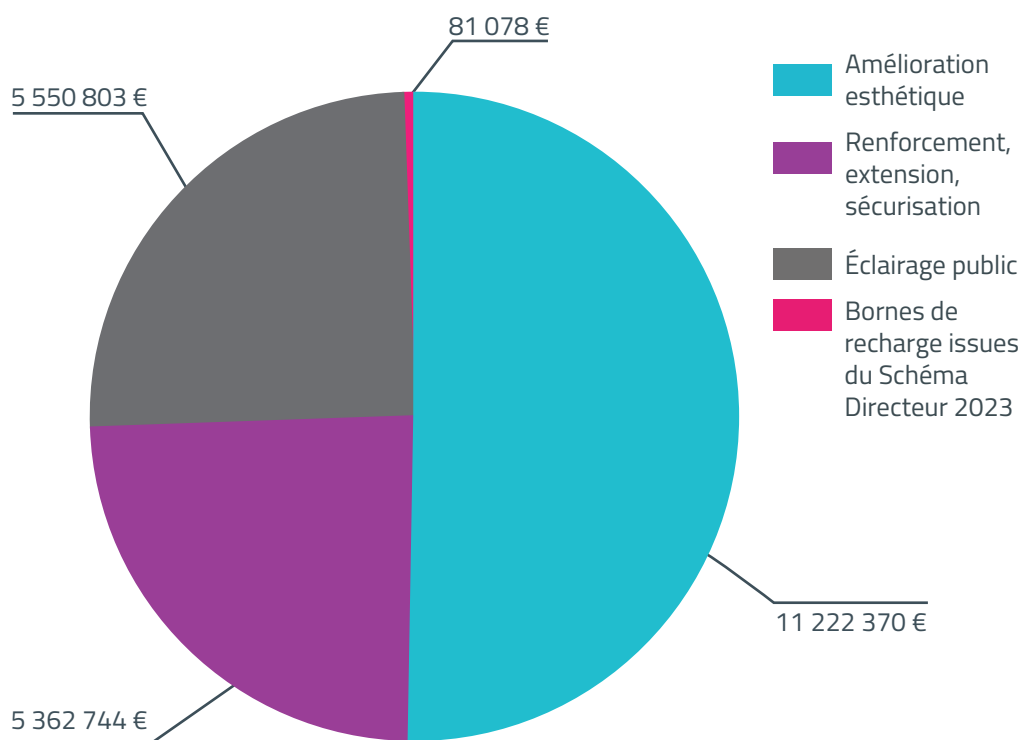
Investissement

* Autres dépenses dont 646 879 € de subvention et 868 627 € de charges financières

50,5 M€ de budget global

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

La gestion pluriannuelle des investissements de TE38 permet une meilleure lisibilité, sincérité et consommation du budget. 15 autorisations de programme sont en cours de réalisation au 31 décembre 2023.

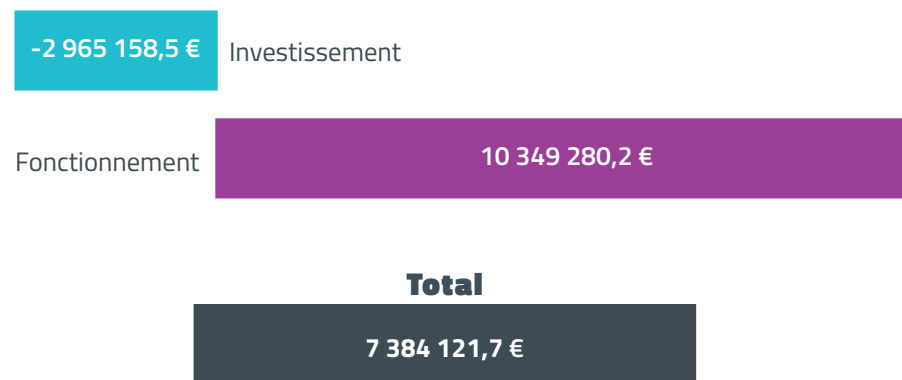


Dépenses 2023 liées aux Autorisations de Programme de TE38

En septembre 2023, TE38 a ouvert une nouvelle catégorie d'autorisation de programme pour la mise en place du nouveau programme d'investissement de bornes de recharge pour véhicules électriques issu du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Le résultat de clôture de l'exercice est déterminé par la somme des résultats de chaque section, fonctionnement et investissement, soit la différence entre les mandats et titres émis. L'excédent de la section de fonctionnement sera affecté à la section d'investissement de l'année N+1.

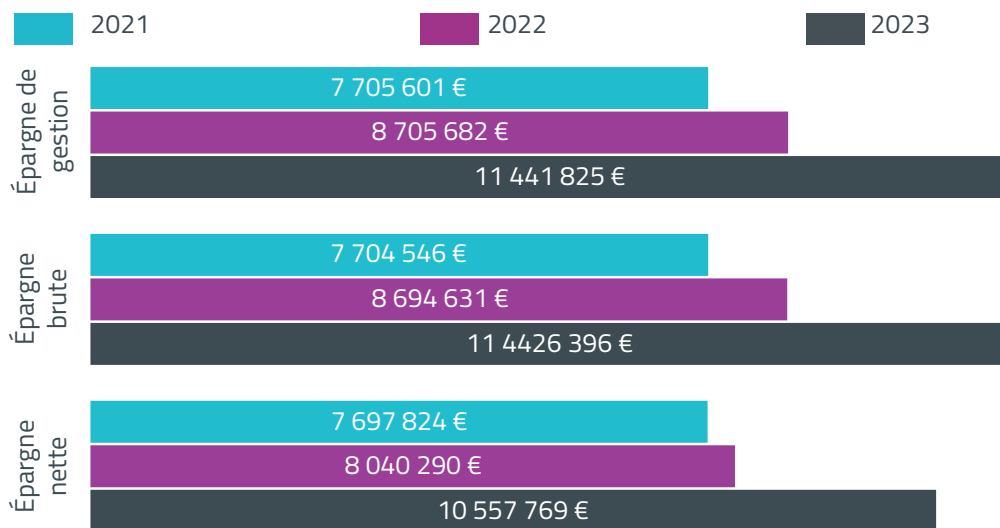


Résultats de clôture de l'exercice 2023

SANTÉ FINANCIÈRE DE TE38

Les résultats attestent du maintien d'une situation budgétaire robuste, avec une épargne nette de 10,5 millions d'euros, un fonds de roulement en fin d'exercice solide de 6,9 millions d'euros, et une capacité de désendettement réduite à 0,24 année, malgré l'augmentation des dépenses réelles d'investissement de plus de 8 %.

NIVEAU D'ÉPARGNES

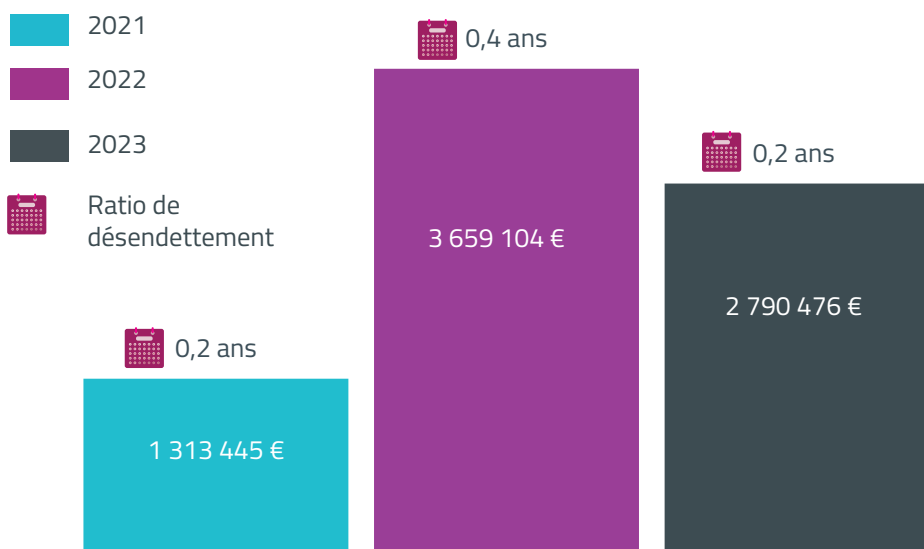


Évolution de l'épargne



Les épargnes conséquentes constatées en 2023 sont principalement dues à la perception exceptionnelle d'un trimestre de TICFE-C complémentaire cette année.

ENCOURS DE LA DETTE



Encours de la dette



Le syndicat a mobilisé 4,3 M€ d'emprunt entre 2021 et 2022. L'encours de dette s'élève à 2,8 M€ fin 2023. Le ratio de désendettement reste très bien positionné au regard du seuil limite fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques 2022-2024.

TEMPS FORTS

● TICFE-C

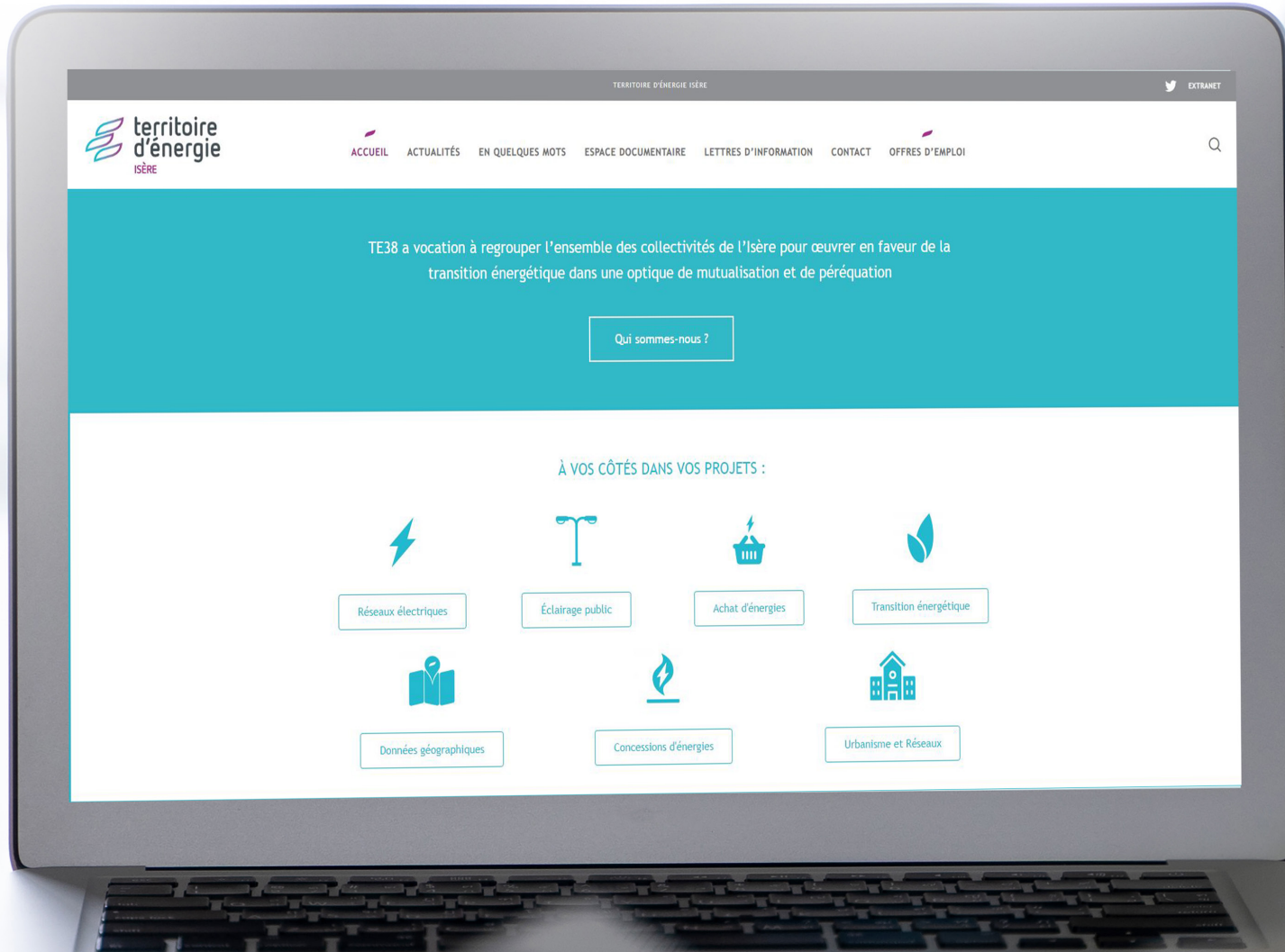
La TICFE-C (part communale de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité), anciennement TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité), prélevée par les fournisseurs d'électricité, est versée dorénavant aux services fiscaux de l'État, charge pour ces derniers à reverser ensuite aux bénéficiaires la part qu'il leur revient. TE38 perçoit cette taxe sur le territoire de 369 communes. En 2023, la TICFE-C est exceptionnellement élevée en raison d'un décalage de versement dû au changement des modalités, le syndicat a perçu un trimestre supplémentaire.

● Compte Financier Unique

TE38 participe à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exécution de l'exercice 2023. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À l'issue de l'expérimentation, le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus.

● Attribution de nouvelles subventions

En 2023, dans le cadre de ses efforts visant à bénéficier de financements supplémentaires et diversifier ses sources de financement, TE38 a obtenu de nouvelles subventions, telles que lum'actee et le Fonds Vert en matière d'éclairage public, renforçant ainsi ses capacités d'investissement et son engagement envers ses membres.



COMMUNICATION

Pour assurer une transmission claire et cohérente de l'information à tous les adhérents, TE38 s'appuie sur différents canaux de communication.

CHIFFRES CLÉS 2023



23 681
visiteurs sur le site
internet (-13 % par
rapport à 2022)

22 publicités presse



19
articles publiés
sur le site



919
abonnés (+37 % par
rapport à 2022) avec
60 publications

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

TE38 poursuit le développement de sa communication numérique à travers son site internet, ses newsletters trimestrielles et le développement de son compte LinkedIn.

Les newsletters Energ'Info, envoyées tous les trois mois, s'adressent à plus de 1 200 contacts et jouent un rôle primordial dans la communication en fournissant aux élus les informations essentielles tout au long de l'année. Sur LinkedIn, la cible est plus large, englobant les élus, les collectivités ainsi que les partenaires et concessionnaires. L'ensemble des personnes intéressées peut y retrouver l'actualité récente du syndicat, avec des retours sur des événements et des partages d'informations.

TE38 propose également des supports papier, mettant à jour les publications existantes ou en créant de nouvelles. Pour le congrès des maires, TE38 a ainsi publié son premier magazine « TE38, Le Mag ». Ce magazine permet de rappeler les missions de TE38 tout en dressant un bilan à mi-mandat. Il met également en valeur les communes adhérentes en présentant des projets réalisés avec leur collaboration.



AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

TE38 réalise, tout au long de l'année, divers travaux. Afin de mettre en avant la coordination et le travail mené avec les différentes parties prenantes (communes, entreprises partenaires), des inaugurations de travaux ont eu lieu entre septembre et décembre :

- Villeneuve-de-Marc le 20 septembre : inauguration des travaux de raccordement de l'antenne LoRa
- Corrençon-en-Vercors le 10 octobre : inauguration des travaux sur l'éclairage public
- Grasse-en-Vercors le 27 octobre : inauguration des travaux sur l'éclairage public
- Paladru le 15 décembre : inauguration d'une borne de recharge Eborn

TEMPS FORTS

• Partenariat avec l'Association des Maires de l'Isère (AMI)

L'AMI, fondée en 1931 pour représenter tous les élus du département, a pour mission de soutenir et d'informer les élus et collaborateurs des communes et communautés de l'Isère. Dans cette optique, une collaboration étroite avec TE38 a été instaurée afin de fournir aux collectivités départementales des informations essentielles sur les thématiques liées à l'énergie et à la transition énergétique.

Ce partenariat implique l'organisation de supports de communication et de réunions d'information sur des sujets variés tels que la rénovation patrimoniale, la production d'énergies renouvelables et la mobilité décarbonée. L'objectif est de mettre en commun les compétences respectives de l'AMI et de TE38 pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités iséroises.

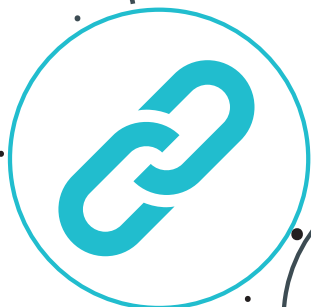
• Contribution à la labellisation RICE du Parc du Vercors

Dans le cadre du projet de labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), TE38 a signé un partenariat avec le Parc du Vercors afin de réaliser des travaux de rénovation et d'adaptation de l'éclairage public. L'objectif était de répondre aux exigences du label qui a pour ambition la préservation de l'environnement et la lutte contre la pollution lumineuse.

Ce partenariat est l'exemple concret des actions pouvant être menées grâce à une bonne coordination et mutualisation des moyens entre les différents acteurs d'un territoire en faveur de la transition énergétique.

TE38 

04 76 03 19 20



www.te38.fr

contact@te38.fr

27 rue Pierre Sémard
38 000 Grenoble



 **territoire
d'énergie**
ISÈRE